

HC115
.C36614

1975

**RÉSUMÉS DES
ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT
ET DES
ENTENTES AUXILIAIRES
FÉDÉRALES-PROVINCIALES**

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DÉCEMBRE 1975

Ref.
Hc
115
C36714

LES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT

Des ententes-cadres de développement (ECD) ont été conclues avec toutes les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard qui a signé en plus le Protocole de quinze ans en 1967. Le but de ces ECD est d'assurer le nombre et la qualité des possibilités d'emplois à long terme, de faciliter l'accès aux gens qui peuvent ainsi bénéficier de la plus élevée dans la région de leur choix. Les ECD ont permis l'évolution économique de chaque province.

RÉSUMÉS DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT ET DES ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Les ententes-cadres de développement (ECD) ont été conclues avec toutes les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard qui a signé en plus le Protocole de quinze ans en 1967. Le but de ces ECD est d'assurer le nombre et la qualité des possibilités d'emplois à long terme, de faciliter l'accès aux gens qui peuvent ainsi bénéficier de la plus élevée dans la région de leur choix. Les ECD ont permis l'évolution économique de chaque province.

Pour réaliser les stratégies et les objectifs des ECD et donner suite aux mesures conjointes qui y sont prévues, on fait appel aux ententes auxiliaires qui sont des accords distincts conclus avec chaque province. Dans chaque entente auxiliaire, on fixe une limite financière et une formule de partage des frais avec la province. L'entente renferme, en outre, des dispositions visant à assurer, d'une part, la surveillance de la mise en œuvre des programmes et des projets et, d'autre part, l'évaluation des travaux en fonction de leur conformité avec les objectifs et stratégies des ECD. Il est possible, le MSER s'adjoint le concours d'autres ministères afin de tirer pleinement parti des fonds disponibles et de leurs programmes et de pouvoir utiliser les services de leurs experts.

Les ententes-cadres de développement sont des accords conclus en vertu de la Loi sur l'Économie Nationale et de la Loi sur l'Économie Régionale. Elles sont conclues par l'administration des autres ministères, en vue de promouvoir et d'envisager la mise en œuvre de nouveaux programmes de développement à la lumière de l'analyse continue de la conjoncture économique de chaque province.



Canada, **MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE**
DÉCEMBRE 1975

LES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT

Des ententes-cadres de développement (ECD) ont été conclues avec toutes les provinces à l'exception de l'île-du-Prince-Édouard qui a signé un plan de développement de quinze ans en 1969. Le but de ces ECD est de permettre au gouvernement fédéral et aux provinces de chercher ensemble à accroître le nombre et la qualité des possibilités d'emplois à long terme et à en faciliter l'accès aux gens qui peuvent ainsi bénéficier d'un niveau de vie plus élevé dans la région de leur choix. Les ECD retracent brièvement l'évolution économique de chaque province, mentionnent les objectifs de développement convenus et esquissent les stratégies qu'il faut adopter pour les atteindre.

Pour réaliser les stratégies et les objectifs des ECD et donner suite aux mesures conjointes qui y sont prévues, on fait appel aux ententes auxiliaires qui sont des accords distincts conclus avec chaque province. Dans chaque entente auxiliaire, on fixe une limite financière et une formule de partage des frais avec la province. L'entente renferme, en outre, des dispositions visant à assurer, d'une part, la surveillance de la mise en oeuvre des programmes et des projets et, d'autre part, l'évaluation des travaux en fonction de leur conformité avec les objectifs et stratégies des ECD. Lorsque c'est possible, le MEER s'adjoint le concours d'autres ministères fédéraux afin de tirer pleinement parti des fonds disponibles dans le cadre de leurs programmes et de pouvoir utiliser les services de leurs experts.

Les ententes-cadres de développement sont des accords décennaux, révisés à des dates convenues par le gouvernement de la province et par l'administration des autres ministères, afin d'étudier le progrès accompli et d'envisager la mise en oeuvre de nouveaux travaux de développement à la lumière de l'analyse continue de la conjoncture socio-économique de chaque province.

Au 1^{er} décembre 1975, neuf ententes-cadres de développement et trente-sept ententes auxiliaires avaient été signées. Les résumés qui suivent en font ressortir les points principaux. On peut se procurer des exemplaires des ententes en s'adressant aux Services d'information du ministère de l'Expansion économique régionale, 161, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0M4.

TERRE-NEUVE

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada-Terre-Neuve a été conclue le 1^{er} février 1974.

Même si l'économie de Terre-Neuve connaît un essor rapide sur les plans du revenu et de l'emploi, la performance économique reste bien en deçà de la moyenne canadienne. Le taux provincial de chômage (juillet 1975) se situe à 18.9 p. cent avec une tendance à la hausse. Le revenu gagné moyen dépasse à peine la moitié de la moyenne canadienne. Ces dernières années, les revenus ont augmenté, mais il n'en demeure pas moins qu'à Terre-Neuve, où le revenu a toujours été faible, le niveau de vie, d'après divers indicateurs sociaux et économiques, n'atteint pas celui qu'indique le baromètre actuel de l'activité économique. De fait, dans bien des secteurs géographiques et économiques, le développement escompté ne s'est pas matérialisé parce qu'on n'a pas pu répondre à l'attente normale des entrepreneurs au chapitre des services publics et de la compétence de la main-d'oeuvre.

Les objectifs de l'ECD sont d'accroître le nombre et la qualité des possibilités d'emplois à long terme à Terre-Neuve et de faciliter l'accès à ces possibilités tout en permettant aux habitants de bénéficier d'un niveau de vie meilleur dans la région de leur choix.

Ces objectifs sont poursuivis en collaboration par les deux gouvernements dans les secteurs économiques et socio-économiques de façon à :

- a) améliorer l'utilisation des richesses naturelles;
- b) exploiter toutes les possibilités qu'offre la situation géographique de Terre-Neuve dans l'Atlantique Nord;
- c) maximiser les avantages que tire la province des activités en augmentant, chez les entreprises qui s'y trouvent, la capacité de participer de façon viable à la fourniture de biens et de services aux marchés provincial, national et international;
- d) donner à la population active de Terre-Neuve la capacité de participer pleinement aux entreprises prévues et d'en bénéficier au maximum;

- e) accroître la capacité des secteurs public et privé de la province de déterminer et d'exploiter les possibilités.

Dans le cadre de la stratégie globale de l'entente, il y a, entre les deux paliers de gouvernement, une collaboration continue afin d'évaluer les possibilités de développement et de favoriser leur exploitation. Outre les possibilités de développement qu'on pourra ultérieurement convenir d'exploiter en vertu de l'entente, on a déterminé un certain nombre de secteurs qui feront l'objet des premières mesures qui seront prises. Ces secteurs ou domaines d'activité sont les forêts, la pêche, l'agriculture, le tourisme, les sciences et techniques océanographiques, les minéraux, la fabrication et les entreprises intégrées.

Pour hausser le taux de développement, il est important d'accroître sensiblement la capacité des secteurs privé et public sur les plans de la planification et de la mise en oeuvre. A cette fin, on verra à fournir l'aide financière requise pour l'exécution d'études importantes et la main-d'oeuvre provinciale supplémentaire pour la planification et la mise en oeuvre.

A Terre-Neuve, on n'a pu atteindre, sur le plan des investissements dans les infrastructures, le même niveau que dans les autres parties du Canada, ce qui s'est traduit par de grandes lacunes dans l'infrastructure de base indispensable au développement.

Au 1^{er} décembre 1975, les ententes auxiliaires suivantes avaient été signées avec Terre-Neuve :

- les forêts
- l'aménagement de la région du parc de Gros Morne
- les routes 1974-1975
- les routes 1975-1976
- le programme des centres de services maritimes pour la pêche
- les réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson
- la recherche et le développement océanographique
- la région urbaine de Saint-Jean.

On trouvera dans les pages suivantes le résumé de ces ententes.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Forêts

DURÉE DE L'ENTENTE Du 26 avril 1974 au 31 mars 1978
(rétroactive au 1^{er} juin 1973)

OBJECTIFS Accroître le niveau de l'emploi et du revenu dans l'industrie forestière de la province en améliorant la gestion des ressources et l'utilisation des forêts et en tirant parti des possibilités de diversification et d'expansion de cette industrie. L'objet particulier de la modification, signée le 27 janvier 1975, était de protéger les emplois existants à la Labrador Linerboard Co., propriété de la province à Stephenville, en lui assurant une réserve de bois économique.

HISTORIQUE De juillet 1972 à mars 1973, un groupe de travail fédéral-provincial des forêts, principalement composé de représentants des ministères fédéraux de l'Expansion économique régionale, de l'Environnement, de l'Agriculture ainsi que des ministères provinciaux des Forêts et de l'Agriculture, du Développement communautaire et social, du Tourisme et de la Justice, a fait une étude exhaustive des ressources et des industries forestières de Terre-Neuve. On est arrivé à la conclusion, en se basant sur les débouchés possibles pour le papier journal, le carton doublure, le bois de construction et les panneaux de bois, qu'il est possible d'accroître la production forestière à Terre-Neuve en améliorant le potentiel des ressources forestières provinciales. Selon l'étude, on pourrait accroître le volume de bois commercial par une gestion plus rationnelle des ressources forestières. On y recommande des techniques de coupe améliorées ainsi que de meilleures méthodes d'affectation et d'utilisation des ressources. Il s'agit d'une excellente perspective pour Terre-Neuve, car cela représente la création d'environ 2 400 emplois au cours des

quatre ou cinq prochaines années, et elle devrait contribuer à stabiliser les 8 500 emplois actuels dans le secteur forestier.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec les ministères fédéraux de l'Environnement et de l'Agriculture. Elle a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Forêts et de l'Agriculture de Terre-Neuve.

ÉLÉMENTS

Voici un aperçu des éléments clefs de la stratégie globale de développement :

- a) la prise de contrôle de la gestion des ressources forestières;
- b) l'adoption de pratiques de gestion forestière adéquates permettant de maintenir une coupe annuelle nette de 1.9 million de cunits;
- c) l'aménagement de voies d'accès convenables en vue d'intensifier l'utilisation et la gestion;
- d) l'abattage dans les pentes abruptes en vue d'accroître l'utilisation maximale;
- e) la mise sur pied d'une exploitation intégrée en vue d'assurer l'utilisation maximale;
- f) l'implantation d'industries d'exploitation des feuillus pour satisfaire aux besoins provinciaux et desservir les marchés d'exportation;
- g) l'implantation de nouvelles scieries de résineux et l'expansion ou la modernisation de celles qui existent déjà en vue de satisfaire aux besoins provinciaux;
- h) la restructuration et le raffermissement du Service forestier de Terre-Neuve en vue d'assurer l'efficacité de la prise de contrôle de la gestion.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets prévus par l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Acquisition de terres forestières	\$ 2 245 000	\$1 121 000	\$ 1 124 000
Gestion forestière	371 900	37 200	334 700
Exploitation, utilisation, recherche et développement	15 065 300	1 506 500	13 558 800
Construction de routes d'accès	20 247 400	2 024 700	18 222 700
Inventaires forestiers intensifs	2 837 000	283 800	2 553 200
Protection des ressources forestières	1 620 400	162 000	1 458 400
Amélioration des forêts	5 827 400	582 700	5 244 700
Administration des ressources forestières	5 868 900	586 900	5 282 000
TOTAL	<u>\$54 083 300</u>	<u>\$6 304 800</u>	<u>\$47 778 500</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion composé de hauts fonctionnaires désignés par les ministres fédéral et provincial est chargé de l'administration de l'entente. Le MEER et le ministère de l'Environnement y sont tous les deux représentés.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Aménagement de la région du parc de Gros Morne
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 28 mai 1974 au 31 mars 1978 (rétroactive au 1 ^{er} juin 1973)
OBJECTIFS	Créer de nouvelles possibilités d'emplois et de revenus dans la région en exploitant le potentiel du parc et faire en sorte que les habitants locaux puissent tirer parti de ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>La région de Gros Morne sur la côte ouest de Terre-Neuve, d'une beauté naturelle remarquable, se prête admirablement bien à des activités de loisirs. Aussi a-t-on décidé, en 1973, d'en faire un parc national de 750 milles carrés. En 1970, un accord provisoire intervenu entre le Canada et Terre-Neuve pour l'établissement du parc, prévoyait la relocalisation complète de cinq des 23 petites agglomérations situées à l'intérieur du parc. Pour les 18 autres, on formerait quatre enclaves dans le parc, et les gens pourraient travailler à l'entretien du parc ou dans l'industrie touristique qui serait créée pour accueillir les visiteurs.</p> <p>Or, l'opposition à la relocalisation a fait rouvrir les négociations sur cet aspect de l'entente. En 1973, le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord a accepté de n'obliger aucun des résidents du parc à déménager et déclaré que le gouvernement fédéral demeurerait disposé à partager avec la province les dépenses nécessaires pour traiter justement et équitablement la population concernée.</p> <p>Cette région a toujours connu des taux de chômage élevés et de faibles revenus. Comme la prise de contrôle des ressources du parc a encore aggravé la situation économique régionale déjà chancelante, l'exploitation du parc et de l'industrie touristique créée dans la région constituerait la principale stratégie à utiliser pour hausser le niveau de l'emploi et des revenus.</p>

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec les ministères fédéraux de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et des Affaires indiennes et du Nord. Elle a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Forêts et de l'Agriculture de Terre-Neuve.

ÉLÉMENTS

Parmi les principaux éléments de cette entente auxiliaire on compte :

- a) des études de planification et des programmes de développement axés sur les moyens de satisfaire à la demande éventuelle de services touristiques et de développer la pêche côtière sportive;
- b) dans le domaine de l'infrastructure communautaire, des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, la viabilisation de terrains résidentiels et un réseau d'élimination des déchets solides;
- c) la construction et l'amélioration des routes et des ponts qui relient et traversent les agglomérations enclavées dans le parc.

Il faut aussi inclure les frais de surveillance technique et dépenses connexes ainsi que l'évaluation par des études sur les répercussions économiques.

DÉPENSES MAXIMALES

Voici la liste des projets prévus par l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Études de planification et programmes d'aménagement	\$ 470 000	\$ 47 000	\$ 423 000
Infrastructure communautaire	8 668 000	866 800	7 801 200
Construction routière	5 841 000	584 100	5 256 900
Surveillance technique et dépenses connexes	130 000	13 000	117 000
Évaluation — études des répercussions	30 000	3 000	27 000
TOTAL	\$15 139 000	\$1 513 900	\$13 625 100

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion composé de hauts fonctionnaires désignés par les ministres fédéral et provincial est chargé de l'administration de l'entente. Le MEER et le ministère des Affaires indiennes et du Nord y représentent le gouvernement fédéral.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Routes (deux ententes)
DURÉE DES ENTENTES	Première : du 28 mai 1974 au 31 mars 1975 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1974) Deuxième : du 28 mai 1975 au 21 mars 1976 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1975)
OBJECTIFS	Poursuivre les efforts antérieurs du ministère pour l'amélioration du réseau routier provincial, travaux qui faciliteront la circulation des biens et des services entre les diverses régions de la province. Le transport ainsi amélioré contribuera à la croissance économique en donnant accès aux ressources exploitables et en offrant de plus grands débouchés aux agglomérations locales.
HISTORIQUE	En se basant sur les recherches entreprises avec les fonctionnaires du gouvernement provincial, on a conclu qu'il fallait continuer d'améliorer le système de transport pour atteindre les objectifs et réaliser les possibilités de développement socio-économique identifiées dans l'entente-cadre de développement. Un meilleur réseau routier contribuera à l'essor de l'agriculture, à une exploitation plus considérable des forêts, des minéraux et des pêches en facilitant le transport des matières premières vers les usines de transformation et de fabrication de même que l'accès aux marchés canadien et étranger pour une grande variété de produits. Le programme routier proposé réduira l'isolement ou y mettra fin, accroîtra la mobilité de la main-d'oeuvre, augmentera la viabilité des industries et du tourisme et haussera le niveau de vie en réduisant les frais de transport et en permettant l'accès aux services sociaux et culturels. Ces ententes auxiliaires ont été élaborées en consultation avec les ministères fédéraux des Transports, de l'Environnement et des Affaires indiennes et du

Nord. Le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et le ministre provincial des Transports et des Communications ont signé les deux ententes. L'entente de 1975 porte en outre la signature du ministre provincial des Affaires intergouvernementales.

ÉLÉMENTS ET
DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province se chargera de faire exécuter aux termes de ces ententes :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Entente auxiliaire du 28 mai 1974 (modifiée le 12 décembre 1974 et le 20 mars 1975)			
Route de Burgeo (construction et amélioration)	\$ 1 998 747	\$ 199 875	\$ 1 798 872
De Saint Lawrence à Lawn (revêtement)	772 127	77 213	694 914
Route de la baie d'Espoir (amélioration, construction et revêtement)	4 183 916	418 392	3 765 524
De Daniel's Harbour vers Hawkes Bay (reconstruction et nivelage)	2 010 833	201 083	1 809 750
Route de La Scie (amélioration)	975 523	97 552	877 971
De Deer Lake à la limite du parc (revêtement)	1 113 135	111 313	1 001 822
De Plum Point vers Saint Barbe (reconstruction et nivelage)	60 365	6 036	54 329
De Saint Anthony vers l'aéroport (reconstruction et nivelage)	166 540	16 654	149 886

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Route de Fortune-Lamaline (reconstruction et nivelage)	717 121	71 712	645 409
Saint Alban's - Milltown (revêtement)	1 332 237	133 224	1 199 013
Northern Arm - Point Leamington (reconstruction et nivelage)	533 900	53 390	480 510
TOTAL	<u>\$13 864 444</u>	<u>\$1 386 444</u>	<u>\$12 478 000</u>

Entente auxiliaire du 28 mai 1975

Route de Burgeo (nouvelle construction routière et ponts)	\$ 3 200 000	\$ 320 000	\$ 2 880 000
Route de ceinture de Bonavista-Nord (reconstruction de route et ponts)	3 492 000	349 000	3 143 000
Route de la péninsule du Nord (construction, reconstruction, revêtement et ponts)	10 530 000	1 053 000	9 477 000
Route de la baie d'Espoir (reconstruction et revêtement)	3 000 000	300 000	2 700 000
Baie Verte - La Scie (reconstruction)	2 000 000	200 000	1 800 000
TOTAL	<u>\$22 222 000</u>	<u>\$2 222 000</u>	<u>\$20 000 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion composé de hauts fonctionnaires nommés par les ministres fédéral et provincial est chargé de l'administration de l'entente.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Programme des centres de services maritimes pour la pêche
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 15 octobre 1974 au 31 mars 1977 (rétroactive au 1 ^{er} janvier 1974)
OBJECTIFS	Accroître les répercussions de l'industrie de la pêche sur l'économie de la province en encourageant l'utilisation efficace et rentable des long-courriers pour la pêche en eaux semi-pélagiques.
HISTORIQUE	<p>L'activité économique traditionnelle des régions rurales de Terre-Neuve a toujours été la pêche côtière. Mais l'implantation d'usines frigorifiques, en encourageant les pêcheurs à vendre leurs poissons frais a changé la physionomie de cette occupation. A cela est venu s'ajouter l'épuisement des ressources qui a rendu plus aigu le besoin d'utiliser de plus gros bateaux pour accroître ou maintenir le volume des prises. Nombreux sont les pêcheurs côtiers qui, avec l'aide des subsides et des primes du gouvernement ont pu faire l'acquisition de bateaux de pêche d'une longueur allant de 35 à 65 pieds.</p> <p>Comme ces bateaux peuvent aller en haute mer, les pêcheurs rapportent une plus grande variété de poissons. Les long-courriers possèdent des moteurs plus puissants et des équipements électroniques complexes. Contrairement aux petits bateaux que l'on pouvait haler sur la plage pour les y abriter ou réparer, ces gros bâtiments nécessitent des centres de services ayant des installations pour les tirer de l'eau, des pièces et des techniciens pour les réparer et les entretenir ainsi que des endroits pour les remiser.</p> <p>La stratégie de cette entente auxiliaire a été élaborée conjointement avec le ministère de l'Environnement. Elle prévoit l'établissement de centres de services maritimes en des endroits stratégiques tout</p>

autour de la province qui permettront à un plus grand nombre de pêcheurs de tirer parti de la technologie navale à des fins multiples et d'utiliser ces bateaux de façon plus efficace en réduisant les pertes de temps causées par des défauts pendant les périodes de pointe de la pêche.

Le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et le ministre provincial des Pêches ont signé cette entente auxiliaire.

ÉLÉMENTS

L'entente auxiliaire permettra à la province d'établir onze centres de services maritimes dotés de cales ou de dispositifs de halage, de quais abrités et d'installations de radoub pour les bateaux et le gréement de pêche, y compris des services spécialisés pour l'entretien des moteurs et du matériel électronique. De plus, on fera l'acquisition d'une barge-atelier qui se déplacera au gré du travail et des saisons.

Les centres de services maritimes seront la propriété du ministère provincial des Pêches qui engagera le personnel technique et administratif nécessaire.

DÉPENSES
MAXIMALES

On prévoit la construction d'installations diverses telles que quais, bâtiments centraux d'entretien, aires de remisage; fourniture et installation de portiques automoteurs de 50 tonnes et d'autres dispositifs de halage appropriés et de matériel pour les centres de services maritimes à :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Durrell	\$ 860 000	\$ 86 000	\$ 774 000
Wesleyville	1 115 000	111 000	1 004 000
Harbour Grace	1 180 000	118 000	1 062 000
Bonavista	800 000	80 000	720 000
Old Perlican	995 000	100 000	895 000
Isle-aux-Morts	1 200 000	120 000	1 080 000
Port Union	1 000 000	100 000	900 000
La Scie	1 100 000	110 000	990 000
Île Fogo	1 100 000	110 000	990 000
Saint Mary's Placentia	1 100 000	110 000	990 000
Englee	1 200 000	120 000	1 080 000
Barge-atelier	350 000	35 000	315 000
TOTAL	\$12 000 000	\$1 200 000	\$10 800 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion composé de hauts fonctionnaires nommés par les ministres fédéral et provincial est chargé de l'administration de l'entente. Les membres fédéraux comprennent des représentants du ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère de l'Environnement.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

- OBJET** Réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson
- DURÉE DE L'ENTENTE** Du 15 octobre 1974 au 31 mars 1977 (rétroactive au 1^{er} janvier 1974)
- OBJECTIFS** Accroître l'efficacité de l'industrie de traitement du poisson de la province en augmentant la capacité des usines existantes et en améliorant en général la qualité des produits du poisson fabriqués dans la province.
- HISTORIQUE** Il est généralement reconnu que le potentiel en ressources halieutiques de Terre-Neuve n'a pas été complètement exploité et que l'activité économique liée aux ressources maritimes de la province continue d'être la source de revenu principale de nombreuses agglomérations et villes. Pour ce faire, il faut élaborer des programmes bien structurés qui vont de pair avec les progrès de l'industrie de la pêche. Ces programmes peuvent être conçus de façon à atteindre des buts et objectifs précis et à fournir des possibilités qui autrement ne pourraient favoriser la croissance et l'expansion rationnelles d'un élément vital du secteur des ressources de la province.
- L'inadéquation des réseaux d'approvisionnement en eau et les coûts d'immobilisation élevés de leur installation nuisent toujours au rendement global du secteur de la transformation de l'industrie des pêches de la province. Cette entente vise donc à faciliter et à améliorer la transformation des débarquements de poisson grâce à l'aménagement de réseaux intégrés d'adduction d'eau pour les usines.
- Cette entente auxiliaire, élaborée en consultation avec le ministère fédéral de l'Environnement, a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Pêches de Terre-Neuve.

ÉLÉMENTS

L'entente prévoit l'aménagement de nouveaux réseaux d'approvisionnement et l'accroissement de la capacité des réseaux qui ne peuvent suffire aux besoins de certaines usines.

Les projets retenus visent à résoudre des problèmes précis aux niveaux régional et sous-régional et sont reconnus par la province comme prioritaires et compatibles avec les objectifs du programme proposé. Parmi ces projets, on compte l'aménagement de nouvelles conduites d'eau et de barrages-réservoirs ainsi que le creusage de puits artésiens.

DÉPENSES
MAXIMALES

On construira des réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson aux endroits suivants :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Port-aux-Basques	\$1 350 000	\$135 000	\$1 215 000
Burnt Islands	250 000	25 000	225 000
Little Bay Islands	60 000	6 000	54 000
Newstead-Comfort Cove	500 000	50 000	450 000
Hermitage	460 000	46 000	414 000
Southern Harbour	590 000	59 000	531 000
Saint Brides	100 000	10 000	90 000
Admirals Beach	320 000	32 000	288 000
Valleyfield	400 000	40 000	360 000
Bay Bulls	450 000	45 000	405 000
New Harbour	150 000	15 000	135 000
Divers endroits	<u>1 500 000</u>	<u>150 000</u>	<u>1 350 000</u>
TOTAL	\$6 130 000	\$613 000	\$5 517 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion composé d'un ou plusieurs hauts fonctionnaires nommés par les ministres fédéral et provincial est chargé de l'administration de l'entente. Les membres fédéraux représentent le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de l'Environnement.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET NORDCO (Société de recherche et de développement océanographiques de Terre-Neuve)

DURÉE DE L'ENTENTE Du 23 mai 1975 au 31 mars 1979 (rétroactive au 1^{er} janvier 1975)

OBJECTIFS Promouvoir l'avancement de la technologie marine dans la province et favoriser l'implantation d'entreprises d'exploitation du milieu marin glacial. On veut également s'assurer que le milieu des affaires de Terre-Neuve participe pleinement à la mise en valeur des ressources marines des eaux envahies par les glaces.

HISTORIQUE Le plateau continental au large de Terre-Neuve est l'un des plus vastes du monde, s'étendant sur près de 1 400 milles du nord du Labrador aux grands bancs. Il offre de très grandes possibilités d'exploitation pétrolière et gazifère. On manque actuellement dans le monde de connaissances techniques et d'expérience pour les opérations dans les eaux envahies par les glaces. La capacité d'exploiter ces ressources sous-marines en pétrole et en gaz constituerait non seulement un atout de poids pour Terre-Neuve et le Canada mais aussi une possibilité de développement économique qui ouvrirait la porte à une multitude de nouveaux emplois pour la province au cours des deux prochaines décennies. En exploitant avec succès cette possibilité, par l'intermédiaire de la NORDCO, Terre-Neuve pourrait devenir un chef de file dans le domaine des connaissances et de la technologie du milieu glacial.

Pour atteindre ces objectifs, la province constituera une société à responsabilité limitée sous le nom de NORDCO Limited (Société de recherche et de développement océanographiques de Terre-Neuve). NORDCO constitue le point central de cette nouvelle entente auxiliaire et permettra de mettre en oeuvre des stratégies pour en atteindre les objectifs. NORDCO

cherchera à s'affirmer comme centre de renommée internationale pour l'avancement de la technologie et de la recherche appliquée relativement à l'exploitation des ressources des mers septentrionales et aux activités en milieu glacial. Elle entreprendra des projets de recherche appliquée et de développement de la technologie liés à l'exploration des ressources des mers septentrionales et stimulera l'utilisation commerciale de ces découvertes technologiques. Elle encouragera la participation du secteur privé, fournira de l'aide technique aux entreprises marines canadiennes, désireuses de s'agrandir, et entreprendra des projets à la demande d'autres organismes.

Ces stratégies ont été formulées en étroite consultation avec les ministères fédéraux de l'Industrie et du Commerce, de l'Environnement et du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie. Les autorités provinciales ont aussi participé largement aux travaux.

L'entente auxiliaire a été signée par le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et par les ministres provinciaux du Développement industriel et des Affaires intergouvernementales.

ÉLÉMENTS

Le but de cette entente est d'encourager la recherche appliquée et l'avancement technologique dans le secteur de l'industrie marine. Par conséquent, on prévoit qu'une grande variété de projets innovateurs seront entrepris par la société en collaboration avec le secteur privé. L'entente auxiliaire ne s'arrête donc à aucun élément précis.

DÉPENSES MAXIMALES

Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
\$4 910 080	\$491 008	\$4 419 072

ADMINISTRATION ET GESTION

Un comité de gestion composé de deux hauts fonctionnaires nommés par chacun des ministres sera chargé de l'administration de cette entente auxiliaire.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

- OBJET** Région urbaine de Saint-Jean
- DURÉE DE L'ENTENTE** Du 23 juillet 1975 au 31 mars 1980
(rétroactive au 30 septembre 1974)
- OBJECTIFS** Permettre la poursuite du développement de la région urbaine de Saint-Jean à titre de principal centre de l'administration, des transports et des communications et de la distribution des biens dans la province.
- HISTORIQUE** La région urbaine de Saint-Jean souffre actuellement de l'absence d'un réseau convenable d'approvisionnement en eau dont la capacité suffit à peine à la consommation quotidienne moyenne. Cette situation a pour effet d'entraver tant le développement industriel que résidentiel. Dans une étude financée au moyen de la deuxième entente sur les zones spéciales Canada-Terre-Neuve, on recommande d'accroître la capacité d'approvisionnement du réseau actuel en le reliant à une nouvelle source à Bay Bulls Big Pond, et en aménageant les installations d'épuration et les conduites de transport nécessaires.
- Dans le cadre de cette même entente, on a également construit le premier tronçon de six milles d'une grande artère partant du parc industriel de Donovan et de la Transcanadienne dans le secteur ouest de la région pour aller jusqu'au front de mer. Il reste à construire un autre tronçon de trois milles, surtout en zone urbaine.
- Aux termes de l'entente actuelle, on se propose de construire les ouvrages d'adduction d'eau nécessaires et le dernier tronçon de l'artère du port.
- Le ministère, au cours de l'élaboration de cette entente auxiliaire, a bénéficié de la participation active du ministère d'État aux Affaires urbaines et

de la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que de l'administration provinciale. En outre, on a consulté de façon continue les ministères suivants : Transports, Environnement, Travaux publics, Main-d'oeuvre et Immigration, Finances et secrétariat du Conseil du Trésor.

Le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et le ministre provincial des Affaires inter-gouvernementales ont signé l'entente auxiliaire.

ÉLÉMENTS

L'insuffisance de l'approvisionnement en eau à Saint-Jean freine déjà la croissance industrielle et commerciale de la ville, y compris le secteur vital de la construction résidentielle. Les projets approuvés dans le cadre de cette entente nécessiteront l'aménagement d'une prise d'eau et d'une usine d'épuration à Bay Bulls Big Pond et la pose d'une canalisation de grand diamètre pour acheminer l'eau épurée jusqu'au réseau de distribution actuel de Saint-Jean-Mount Pearl. La construction de ce réseau supplémentaire doublera la capacité d'approvisionnement en eau actuelle. Les travaux sont déjà amorcés et on s'attend de raccorder la nouvelle source avant la fin de 1977.

L'artère du port de Saint-Jean depuis Kilbride jusqu'au centre ville sera terminée dans le cadre de cette nouvelle entente. Outre qu'elle facilitera l'accès au centre ville de Saint-Jean, depuis le parc industriel de Donovan et le nouveau secteur résidentiel de la ville, l'artère du port aidera à revivifier le centre ville et ouvrira l'accès au port lui-même.

DÉPENSES MAXIMALES

Les dépenses maximales pour les programmes principaux de cette entente auxiliaire se répartissent comme suit :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Réseau d'approvisionnement en eau de la région urbaine de Saint-Jean	\$33 400 000	\$ 8 300 000	\$25 100 000
Artère du port de Saint-Jean	34 600 000	8 700 000	25 900 000
TOTAL	\$68 000 000	\$17 000 000	\$51 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Chaque ministre nommera un ou plusieurs hauts fonctionnaires qui seront chargés de l'administration de cette entente auxiliaire. Le gouvernement fédéral sera représenté par le ministère de l'Expansion économique régionale, le ministre d'État aux Affaires urbaines et la Société centrale d'hypothèques et de logement.

NOUVELLE-ÉCOSSE

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement entre le Canada et la Nouvelle-Écosse a été signée le 12 septembre 1974 par le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

La Nouvelle-Écosse passe par une période de changements sociaux et économiques qui se poursuivent à un rythme accéléré. Malgré cela, des disparités importantes subsistent entre cette province et le reste du Canada. Le revenu total par personne correspond à environ 75 p. cent du niveau national; le taux d'activité se situe au-dessous du taux national et l'émigration était jusqu'à tout récemment assez forte. Bref, l'économie de la Nouvelle-Écosse a quelque peu progressé et atténué certaines disparités au cours des dernières années, mais elle connaît encore de graves problèmes.

Cette entente a pour objet de favoriser l'augmentation des possibilités d'emplois viables et à long terme, d'offrir aux habitants de la Nouvelle-Écosse de meilleures conditions de vie et des revenus personnels accrus et d'appuyer l'instauration d'une économie provinciale dynamique et créatrice qui favorisera l'expansion et la stabilité de l'activité économique dans la province.

Pour atteindre ces objectifs généraux, les gouvernements mettront en oeuvre des stratégies axées sur des approches sectorielles et géographiques plus précises, y compris :

- a) la création ou l'accroissement des possibilités d'emplois partout dans la province, grâce à la détermination et à l'exploitation de possibilités de développement appropriées;
- b) l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures d'aménagement rural et urbain nécessaires en vue de promouvoir et d'appuyer les possibilités de développement économique et socio-économique en Nouvelle-Écosse;
- c) la mise en valeur des industries axées sur les ressources, soit la pêche, l'agriculture, les forêts et les mines, grâce à des mesures visant à améliorer leur efficacité, leur productivité et l'utilisation maximale des ressources, y compris la recherche intensive et la transformation plus poussée de leurs produits primaires;

- d) le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth en mettant l'accent sur les industries à haute technicité, les industries de communication, de distribution et de transport s'y rapportant, ainsi que sur une gamme variée de services personnels et commerciaux, en fonction de l'évolution de cette zone comme grand centre d'affaires et de services;
- e) l'exploitation des secteurs primaire et secondaire de transformation des matières premières et des produits semi-ouvrés, ou de l'étranger, dans la zone du détroit de Canso;
- f) l'exploitation des possibilités économiques et sociales des secteurs du tourisme et des loisirs et des secteurs connexes;
- g) l'apport de l'aide provisoire nécessaire afin d'éliminer les obstacles à la conservation et au maintien des possibilités d'emplois et des industries par ailleurs viables;
- h) l'exploitation des possibilités ayant un effet d'entraînement et reliées à l'approvisionnement, aux services, à l'exploration, à l'extraction et à la distribution du pétrole et du gaz au large des côtes;
- i) l'essor de la technologie océanographique et des industries maritimes, y compris la construction navale et le radoub des navires;
- j) l'exploitation des ressources énergétiques et des réseaux de distribution de l'énergie afin d'aider à assurer un approvisionnement suffisant pour les consommateurs et les industries de la Nouvelle-Écosse.

Au 1^{er} décembre 1975, les ententes auxiliaires suivantes avaient été signées avec la Nouvelle-Écosse :

- Exploitation minérale
- Développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth
- Développement de la zone du détroit de Canso.

On trouvera ci-après le résumé de ces ententes auxiliaires.

NOUVELLE-ÉCOSSE
ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Exploitation minérale

DURÉE DE
L'ENTENTE Du 17 février 1975 au 31 mars 1980

OBJECTIFS Accroître les emplois et l'investissement dans le
secteur minier de la province, grâce à des programmes
géologiques et de reconnaissance minérale intensifs
et à une évaluation des ressources minérales.

HISTORIQUE En Nouvelle-Écosse, l'activité minière a toujours
gravité autour des charbonnages, industrie qui, par
le passé, n'a pu contribuer notablement à réduire
les écarts régionaux.

Il faut donc découvrir d'autres gisements miniers
pour diversifier la base de l'industrie et créer un
plus grand impact économique. On a déjà réalisé
des programmes d'exploration minérale, mais l'indus-
trie minière demeure stationnaire. D'après une
étude faite antérieurement, le plomb et le zinc,
la barytine et la fluorine, le gypse et le sel pré-
senteraient de grandes possibilités de développement.
Des gîtes découverts récemment pourraient aussi être
exploités avec assez de succès.

Le temps est venu d'accélérer ces programmes et d'en
élargir la portée, d'atténuer ou d'éliminer les en-
traves reconnues à l'exploration et à l'exploitation
minérales et d'entreprendre la transformation des
minéraux présentement extraits et exportés à l'état
brut ou en vrac, en vue d'accroître les possibilités
d'emplois et d'investissements, grâce au développe-
ment des industries basées sur les minéraux.

L'entente auxiliaire a été mise au point en collabo-
ration étroite avec le ministère fédéral de l'Énergie,
des Mines et des Ressources et la province de la
Nouvelle-Écosse. Le ministre fédéral de l'Expansion
économique régionale et le ministre provincial du
Développement ont signé cette entente.

ÉLÉMENTS

Les six principaux éléments de l'entente sont les suivants :

1) Planification de l'exploitation des ressources.

Déterminer des possibilités de développement et concevoir des programmes susceptibles de faire fructifier au maximum les efforts gouvernementaux de promotion de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales.

2) Inventaire des ressources minérales.

Pour établir les bases nécessaires à la formulation des politiques et des programmes d'exploration et d'exploitation minérales, il faut mettre sur pied un système complet et détaillé de données et de renseignements sur la nature, l'étendue et l'emplacement des venues minérales connues. L'inventaire des ressources connues est le premier pas vers l'établissement des priorités.

3) Étude d'évaluation des minéraux.

L'examen, la cartographie et l'évaluation des venues minérales connues ainsi que la recherche de nouveaux gisements de minéraux industriels sont autant de moyens directs d'encourager l'exploitation minérale et l'utilisation des ressources provinciales.

4) Étude géologique-géochimique.

L'un des meilleurs moyens d'encourager l'industrie privée à continuer ses travaux d'exploration est de lui fournir les données et les concepts géologiques de base. Le programme accordera la priorité à des régions choisies dans le but d'appliquer une approche globale et coordonnée faisant appel à une gamme variée de techniques géologiques, géochimiques et géophysiques.

5) Services de laboratoire.

Le ministère des Mines possède un laboratoire où sont effectués des analyses, des essais de céramique et des tests de préparation des minéraux à petite échelle d'habillage des minéraux; toutefois, certains de ses principaux appareils d'analyse sont maintenant désuets et ne peuvent répondre aux demandes croissantes du ministère et de l'industrie. Cette entente doit voir à améliorer la situation.



DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Planification de l'exploitation des ressources	\$ 715 000	\$ 143 000	\$ 572 000
Inventaire des ressources minérales	120 000	24 000	96 000
Étude d'évaluation des minéraux	1 920 000	384 000	1 536 000
Étude géologique et géochimique	2 505 000	501 000	2 004 000
Services de laboratoire	325 000	65 000	260 000
Gestion et administration du programme	753 000	150 600	602 400
TOTAL	<u>\$6 338 000</u>	<u>\$1 267 600</u>	<u>\$5 070 400</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

La supervision sera assurée par un comité de gestion composé d'un représentant du MEER, d'un représentant du MEMR et de deux représentants provinciaux, désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial.

NOUVELLE-ÉCOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth

DURÉE DE L'ENTENTE Du 31 mars 1975 au 31 mars 1980

OBJECTIFS Permettre à la zone de Halifax-Dartmouth de remplir plus efficacement son rôle de principal centre régional des provinces de l'Atlantique en assurant le développement souhaitable du centre des deux villes, la poursuite de l'aménagement des installations portuaires et un développement industriel croissant, plus spécialement des industries à haute technicité.

HISTORIQUE La zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth est la région la plus prospère de l'Atlantique, le revenu par habitant et par famille y étant d'environ 10 p. cent supérieur à la moyenne nationale. Chose plus importante, elle est maintenant appelée à jouer un rôle primordial au sein de l'ensemble de l'économie de l'Atlantique. La zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth est graduellement passée de l'état de région à faible croissance à celui de centre prospère grâce aux nombreux liens qu'elle entretient avec les grands centres métropolitains du reste du Canada et de la côte est des États-Unis. Il est essentiel de soutenir le rythme rapide du développement et de la croissance de la région métropolitaine, non seulement pour que les résidents de Halifax-Dartmouth continuent de prospérer, mais aussi pour étendre cet essor économique à toutes les autres parties de la Nouvelle-Écosse et de la région de l'Atlantique.

On prévoit que cinq grands avantages résulteront de la mise en oeuvre de cette entente auxiliaire :

- a) elle fournira de l'emploi aux nouveaux éléments de la population active, particulièrement à ceux qui viendront des autres parties des provinces de l'Atlantique;
- b) elle contribuera à faire en sorte que l'expansion soit réalisée de façon ordonnée, en évitant les "désavantages" généralement reliés à une forte croissance;
- c) elle contribuera à maintenir l'essor que connaît actuellement l'économie de Halifax-Dartmouth;
- d) par rapport aux "avantages" précédents, elle conduira à une meilleure intégration de l'économie de l'Atlantique, grâce à un plus grand et meilleur réseau de transport et de distribution qui permettra de tirer profit de la situation unique de Halifax comme "porte d'entrée" des marchés mondiaux;
- e) enfin, elle aidera à restructurer l'économie de Halifax-Dartmouth pour l'orienter davantage vers des activités de fabrication et de service hautement spécialisées qui augmenteront d'autant les possibilités de création d'emplois et d'accroissement des revenus.

Cette entente auxiliaire illustre bien la politique fédérale de collaboration interministérielle en matière de développement. Les ministères fédéraux des Travaux publics, des Transports, de l'Environnement, des Affaires urbaines, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration ainsi que le Conseil des ports nationaux ont travaillé en étroite collaboration avec le MEER à la conclusion de l'entente auxiliaire et participeront de près à sa mise en oeuvre.

Les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale, des Travaux publics et des Affaires urbaines, et le ministre du Développement de la Nouvelle-Écosse ont signé cette entente auxiliaire.

ÉLÉMENTS

L'entente auxiliaire pour Halifax-Dartmouth comporte trois grands genres de programmes de développement : développement de la zone métropolitaine Halifax-Dartmouth, aménagement des installations portuaires et développement industriel.

Le plan directeur pour le développement du front de mer des deux villes prévoit l'espace nécessaire à la construction d'un hôtel et d'un centre de congrès, d'immeubles administratifs pour les gouvernements fédéral et provincial, d'immeubles commerciaux, de magasins de détail, de terminus pour bateaux-passeurs et d'habitations. On s'attend que ces réalisations rapporteront chaque année des millions de dollars et créeront de 2 000 à 4 000 emplois dans les bureaux administratifs.

On a réservé des fonds pour terminer la construction d'un réseau régional d'alimentation en eau. Actuellement, l'approvisionnement suffit à peine à répondre à la demande, et comme la zone métropolitaine continue à s'étendre toujours davantage, la construction de ce nouveau réseau devenait de plus en plus urgente.

Les travaux à effectuer comprennent l'installation de 16 milles de conduite principale de transport pour acheminer l'eau en provenance de l'usine d'épuration du lac Pockwock jusqu'à la ville de Halifax et dans celle de Bedford. La canalisation sera reliée à la conduite d'alimentation de l'extrémité nord, au moyen d'une salle de commande située près de l'avenue Main à la hauteur de la rue Dunbrack à Halifax, et aux réservoirs de Geizer Hill et de Cowie Hill ainsi qu'au réservoir de Bedford.

Afin de diminuer les problèmes de circulation que la zone de Halifax connaîtra à cause du développement du front de mer, on mettra sur pied un centre de contrôle informatisé de la circulation. L'amélioration de la rue Portland et le prolongement de la rue Dunbrack devraient aussi contribuer à réduire le trafic qui augmente sans cesse.

Dans la section de l'entente auxiliaire ayant trait au port, on note que les installations pour conte-neurs du port de Halifax qui connaissent un grand succès seront utilisées à pleine capacité dès cette année. On fera donc des études de faisabilité et de conception technique en vue d'en construire d'autres éventuellement.

Le troisième programme prévu dans l'entente a trait au développement industriel dont les secteurs les plus prometteurs sont ceux de l'océanographie et de la technologie avancée.

On fera également des études sur la possibilité d'établir un bassin de radoub pour la région, ainsi que des analyses de rentabilité au sujet de l'agrandissement de certains parcs industriels.

On viabilisera (eau, égouts, routes) environ 200 acres de terrain adjacent au parc industriel Burnside pour répondre aux demandes futures de terrain industriel et l'on construira la voie d'évitement de Bedford pour faciliter la circulation dans le nord-est de la zone métropolitaine.

**DÉPENSES
MAXIMALES**

Voici la liste des projets que la province se chargera de réaliser dans le cadre de l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Le développement du front de mer Halifax-Dartmouth	\$ 87 710 000	\$22 253 000	\$65 457 000
La porte d'entrée : le port	1 500 000	300 000	1 200 000
Le développement industriel	21 600 000	8 260 000	13 340 000
TOTAL	\$110 810 000	\$30 813 000	\$79 997 000

**ADMINISTRATION
ET GESTION**

L'administration de l'entente auxiliaire sera assurée par un comité de gestion mixte, au sein duquel seront représentés le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et le ministère provincial du Développement. Un comité interministériel du front de mer, composé de fonctionnaires des ministères fédéraux de l'Expansion économique régionale, des Travaux publics et des Affaires urbaines et de représentants des ministères provinciaux et des administrations municipales intéressés est chargé de la gestion du projet de développement du front de mer Halifax-Dartmouth que prévoit l'entente auxiliaire.

NOUVELLE-ÉCOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Développement de la zone du détroit de Canso
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 31 mars 1975 au 31 mars 1977
OBJECTIFS	Stimuler l'instauration d'une grande concentration d'entreprises dans le détroit de Canso et assurer ainsi que des atouts importants, tels qu'un excellent port en eau profonde, servent à accroître les possibilités de revenus et d'emplois des habitants de la Nouvelle-Écosse.
HISTORIQUE	<p>Le détroit de Canso abrite l'un des plus beaux ports en eau profonde de l'hémisphère occidental. La construction de la chaussée, en 1955, a donné naissance à un port complètement abrité et libre de glaces à la sortie du détroit. L'eau atteint des profondeurs de 120 pieds à quelques centaines de verges du rivage. Canso se trouve à un peu plus de 200 milles de Halifax et est facilement accessible par la route, par le rail ou par bateau.</p> <p>Le port lui-même confère au détroit un avantage énorme sur la plupart des autres ports de la côte atlantique de l'Amérique du Nord. En effet, depuis l'avènement des super-pétroliers et des gros cargos de vrac, les entreprises industrielles préfèrent de beaucoup implanter leurs installations de production et de service, dont le fonctionnement repose sur l'expédition de grandes quantités de matières premières, en des points stratégiques près de ports en eau profonde. Le détroit a aussi l'avantage d'être situé relativement près des centres urbains qui offrent des services de soutien et un bon réservoir de main-d'oeuvre.</p> <p>On a donc la possibilité de tirer profit de ces avantages en attirant un certain nombre d'industries importantes dans la région du détroit.</p>

Cette entente auxiliaire, élaborée en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, notamment Industrie et Commerce et Main-d'oeuvre et avec les autorités provinciales, a été signée par le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et par le ministre provincial du Développement.

ÉLÉMENTS

1) Le Bureau de développement du détroit de Canso.

Ce bureau s'occupera de la planification du développement pour la région, de la coordination des activités municipales et provinciales en collaboration avec le comité directeur du détroit de Canso et de la direction et de la gestion des activités visant à promouvoir le développement industriel dans la région.

2) La planification régionale intégrée.

La planification d'ensemble se fera en mettant l'accent sur a) un vaste programme de planification régionale et municipale qui assure un développement communautaire et matériel, dirigé et intégré du détroit de Canso et sur b) l'utilisation maximale et la gestion du milieu dans le secteur portuaire.

3) L'infrastructure communautaire et industrielle.

Dans le cadre de ce programme, on entreprendra des études de faisabilité, la conception et la construction d'éléments choisis d'infrastructures dont :

- le réservoir du ruisseau Melford
- l'agrandissement du réservoir du lac Landry
- le centre communautaire-scolaire à Port Hawkesbury
- la route d'évitement de Mulgrave
- la route à grande circulation n° 104 - Est de Port Hawkesbury à Cannes.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province se chargera de faire exécuter en vertu de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Bureau de développement du détroit de Canso	\$ 1 850 000	\$ 370 000	\$ 1 480 000
Planification régionale intégrée	2 090 000	418 000	1 672 000
Infrastructure communautaire et industrielle	21 531 000	5 561 000	15 970 000
TOTAL	<u>\$25 471 000</u>	<u>\$6 539 000</u>	<u>\$19 122 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

La supervision sera assurée par un comité de gestion composé d'un nombre égal de fonctionnaires de chaque gouvernement, nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement avec le Nouveau-Brunswick a été signée le 23 avril 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

La province du Nouveau-Brunswick souffre de sous-développement économique par rapport à l'ensemble du Canada. Le niveau d'emploi et le taux d'activité sont inférieurs à la moyenne canadienne et des milliers de résidents ont été obligés de quitter la province pour se chercher un emploi ailleurs. Les revenus par personne sont largement inférieurs à la moyenne nationale, et un grand nombre de familles vivent dans une pauvreté relative. Traduisent également ce sous-développement, les niveaux d'éducation, de santé, de logement et d'autres services de base qui sont en-dessous de la moyenne nationale.

L'objectif premier de cette entente-cadre de développement avec le Nouveau-Brunswick est de réduire l'écart qui sépare la province et l'ensemble du Canada pour ce qui est du revenu par personne provenant d'un emploi. Le deuxième objectif est d'accroître les revenus personnels tout en diminuant le mouvement d'émigration nette. De façon plus précise, la stratégie de développement visera à accélérer la croissance de la production provinciale en haussant la productivité, à augmenter le nombre de possibilités d'emplois viables et à favoriser la formation d'une population active qualifiée dans plusieurs domaines.

Les mesures qui seront prises pour réaliser ces objectifs comprennent :

- 1) La détermination, la recherche et la réalisation de possibilités de développement, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents.
- 2) Des investissements conjoints dans l'aménagement des infrastructures nécessaires pour appuyer les possibilités de développement et faciliter un plus large développement communautaire et régional.
- 3) Dans les industries primaires, la stratégie visera surtout à augmenter les revenus grâce à une plus grande productivité et à maintenir l'emploi par une production accrue de biens dans le secteur primaire. Une grande partie de la stratégie

consistera à encourager la transformation, au Nouveau-Brunswick, des richesses naturelles actuellement exportées à l'état brut, de même que la production de biens d'une plus grande valeur. On appliquera ces mesures dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, des minéraux et de la pêche.

- 4) Durant les dernières années, au Nouveau-Brunswick, il y a eu une augmentation des emplois dans la fabrication non axée sur les ressources naturelles, et on a assisté à une certaine diversification dans ce secteur avec la mise sur le marché de produits nouveaux pour la province. Dans le cadre de la stratégie de développement, on continuera d'accorder une grande priorité à la diversification plus poussée de l'activité de fabrication en orientant les efforts vers la production d'articles d'une plus grande valeur nécessitant des techniques modernes et une main-d'oeuvre qualifiée.
- 5) L'activité dans l'industrie du tourisme fournit une source valable de revenus aux résidents de la province. Il s'agira donc, dans le cadre de la stratégie de développement, de trouver la meilleure façon de faire bénéficier l'industrie touristique et les gens concernés de l'afflux croissant de voyageurs et de visiteurs dans la province.

Au 1^{er} décembre 1975, les ententes auxiliaires suivantes avaient été signées avec le Nouveau-Brunswick :

- Routes 1974-1975
- Étude du canal Miramichi
- Développement agricole
- Forêts
- Développement industriel
- Projet-pilote de la région de Kent
- Village historique de King's Landing
- Grandes artères de Saint-Jean et de Moncton.

On trouvera ci-après les résumés de ces ententes auxiliaires.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Routes, 1974-1975

DURÉE DE L'ENTENTE Du 24 juin 1974 au 31 mars 1975

OBJECTIFS Poursuivre les efforts du ministère en vue d'améliorer le réseau de transport de la province. Ces améliorations au réseau routier permettront à l'économie provinciale de se développer davantage en donnant accès à des marchés, à des possibilités d'emplois, à des établissements d'enseignement centralisés et à d'autres services, et en stimulant le tourisme.

HISTORIQUE La croissance économique et socio-économique d'une région dépend de la qualité de son système de transport et notamment de ses routes. Un bon réseau routier rend moins onéreux, aux producteurs ou aux manufacturiers, l'accès aux marchés, facilite aux travailleurs l'accès aux possibilités d'emplois, permet aux élèves et étudiants de fréquenter les maisons d'enseignement centralisées et aux usagers de se déplacer entre les aéroports et les centres de service, facilite aux expéditeurs l'accès aux installations portuaires, suscite une saine concurrence entre les modes de transport et améliore les possibilités des résidents locaux de tirer profit des loisirs, des installations touristiques, des services médicaux et des centres commerciaux.

Le réseau routier doit faciliter le transport économique et sûr des personnes, des matériaux et des produits finis là où on doit appuyer ou renforcer des possibilités de croissance industrielle. Le réseau devrait être en service à longueur d'année. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans de vastes régions de la province du Nouveau-Brunswick où on doit imposer de très fortes limites de poids sur un grand nombre de routes durant plusieurs mois de l'année. Il en résulte des augmentations sensibles des frais de transport par camion des ressources devant être transformées et des produits finis acheminés vers les marchés.

Cette entente auxiliaire vise à poursuivre les travaux entrepris aux termes d'ententes antérieures.

Elle a été signée par les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale et des Travaux publics, par le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre provincial de la Voirie.

**ÉLÉMENTS ET
DEPENSES
MAXIMALES**

Voici la liste des projets que la province se charge de faire exécuter en application de l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Campbellton — Route d'évitement de Dalhousie (construc- tion et revêtement)	\$ 2 500 000	\$ 625 000	\$ 1 875 000
De la route d'évite- ment de Bathurst à Belledune (conception, construction et nivelage)	3 275 000	820 000	2 455 000
Shediac vers le nord — Route 11 (construction et nivelage)	2 460 000	615 000	1 845 000
De Shediac à Moncton (construction et revêtement)	1 600 000	400 000	1 200 000
De Caraquet au pont de Chatham (route 11)	3 500 000	875 000	2 625 000
TOTAL	\$13 335 000	\$3 335 000	\$10 000 000

**ADMINISTRATION
ET GESTION**

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, se chargera de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Étude du canal Miramichi
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 17 février 1975 au 31 mars 1975 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1974)
OBJECTIFS	Déterminer la possibilité d'entreprendre de nouveaux aménagements portuaires pour la région de Chatham-Newcastle. L'entente prévoit la coordination des efforts de plusieurs ministères fédéraux et provinciaux.
HISTORIQUE	<p>Les ports de Newcastle et de Chatham, situés sur la rivière Miramichi dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, ont joué un rôle important dans l'économie de la région pendant près de deux siècles; depuis 1779, des bateaux quittent régulièrement ces ports avec leur cargaison. De nos jours, ils servent principalement à l'expédition de la pâte à papier, de panneaux de particules et du minéral; on y débarque aussi des produits pétroliers qui sont acheminés par camion et par train vers d'autres points de la région.</p> <p>A l'heure actuelle, la profondeur de navigation est de l'ordre de 20 pieds, et elle est assujettie surtout à des profondeurs limites et à des largeurs restreintes dans les zones des barres périphériques et de la baie Miramichi intérieure; on estime cependant à moins de 15 pieds la profondeur limite naturelle sans dragage.</p> <p>Certains croient que la section des battures de Grande-Dune, formée de boues plastiques, ne demeure ouverte que grâce au passage des bateaux. Ceux dont le tirant d'eau atteint jusqu'à 21.5 pieds ne réussissent à se frayer un passage dans la baie intérieure qu'à marée haute.</p> <p>A la suite d'études faites par le gouvernement et divers experts-conseils, il a été recommandé, entre autres :</p>

"Qu'on entreprenne des études hydrauliques et écologiques approfondies sur l'aspect technique du dragage de la rivière Miramichi jusqu'à une profondeur de 26 pieds afin de pouvoir évaluer la faisabilité du maintien du canal à cette profondeur, ainsi que les conséquences de ces opérations d'entretien sur l'environnement."

Témoignant de l'engagement de divers ministères fédéraux et provinciaux et de l'intérêt qu'ils portent à l'examen de la faisabilité d'un canal de 26 pieds, l'appui financier nécessaire à l'étude du canal de navigation de la rivière Miramichi provient d'un certain nombre d'organismes. Les dispositions financières prévues pour cette étude qui doit durer deux ans sont les suivantes :

a) gestion du projet :

ministère des Travaux publics : frais directs prévus de \$95 000;

b) études sur le terrain :

- i) ministère de l'Expansion économique régionale : frais maximaux de \$263 580,
- ii) ministère provincial du Développement économique : frais maximaux de \$87 860,
- iii) ministère de l'Environnement (Service hydrographique) : frais directs de \$68 000 et frais indirects, comprenant la supervision des contrats et des études sur le terrain, ainsi que le prêt de matériel;

c) modèle hydraulique :

- i) ministère des Transports : frais directs prévus de \$78 000,
- ii) Conseil national de recherche : fourniture du personnel et des installations.

Comme on l'indique ci-dessus, le MEER participe aux études sur le terrain, et la présente entente auxiliaire a été préparée pour en couvrir les frais.

Elle a été signée par les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale, des Transports, des Travaux publics et de l'Environnement, par le premier ministre du Nouveau-Brunswick et par les ministres du Développement économique, des Pêches et de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.

ÉLÉMENTS

- 1) Principaux travaux sur le terrain — On réalisera une étude de la rivière et de la baie Miramichi en vue de produire une carte hydrographique métrique au 1/20 000, les profondeurs étant enregistrées à des intervalles d'environ 100m. On enregistrera aussi les limites des eaux de marée et on analysera la salinité de l'eau, sa température et son contenu en sédiments en suspension. On entreprendra une vaste étude sur les sédiments de fond.
- 2) Échantillonnage du fond du canal — On fera un échantillonnage intermittent du fond du canal de navigation en vue de déterminer les effets de la navigation sur le processus naturel de sédimentation dans la baie.

**DÉPENSES
MAXIMALES**

Les dépenses maximales pour ces éléments sont :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Études sur le terrain du canal Miramichi :			
étude de la rivière et de la baie Miramichi en vue de déterminer la topo- graphie de la zone	\$334 650	\$83 663	\$250 987
échantillonnage du fond du canal	16 790	4 197	12 593
TOTAL	\$351 440	\$87 860	\$263 580

**ADMINISTRATION
ET GESTION**

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, se chargera de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Développement agricole
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 17 février 1975 au 31 mars 1977
OBJECTIFS	Favoriser l'accroissement des possibilités d'emplois, la hausse des revenus ainsi que l'amélioration de la stabilité d'emploi pour les personnes travaillant dans l'agriculture et les industries annexes; maintenir aussi la qualité des produits à un niveau plus élevé et accroître la production du secteur agricole.
HISTORIQUE	<p>Pour réaliser les objectifs susmentionnés, on devra prendre un certain nombre de mesures dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) mesures visant à assurer une meilleure utilisation des terres, de la main-d'oeuvre et des capitaux existants, dans chaque région de la province;b) mesures visant à stimuler une exploitation accrue des débouchés sur les marchés intérieurs et d'exportation;c) mesures visant à accroître la capacité de l'industrie à fixer, de concert avec le gouvernement, des objectifs de développement et à déterminer des entreprises de développement possibles;d) mesures en vue d'assurer l'aide et l'appui au développement qui sont nécessaires pour appliquer cette stratégie.

Les termes de cette entente auxiliaire ont été définis par un groupe de travail composé de fonctionnaires du MEER, d'Agriculture Canada et du secrétariat du Cabinet du Nouveau-Brunswick. Elle a été signée

par les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale et de l'Agriculture, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick.

ÉLÉMENTS

La présente entente auxiliaire comprend quatre programmes :

- 1) Programme de planification et de développement — Délimiter un cadre pour la politique et la planification provinciales de l'agriculture à l'intérieur duquel le gouvernement, les particuliers et les groupes de production pourront élaborer des possibilités de développement et appuyer la recherche et les études visant à cerner des possibilités d'emplois précises dans le secteur agricole.
- 2) Programme de possibilités de développement — Assurer l'aide financière nécessaire afin de stimuler le développement des produits agricoles pour lesquels le Nouveau-Brunswick est avantagé sur le marché provincial ou le marché d'exportation.
- 3) Programme de développement de l'esprit d'initiative — Donner à ceux qui travaillent au sein de l'industrie agricole de véritables possibilités de consultation avec le gouvernement, lors de l'élaboration des politiques et des programmes, et inciter les entrepreneurs existants à exploiter les possibilités du secteur.
- 4) Programme d'appui à la mise en oeuvre — Offrir l'aide financière requise pour administrer et réaliser la gamme étendue de travaux prévus dans l'entente.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Planification et développement	\$1 156 900	\$ 231 380	\$ 925 520
Possibilités de développement	4 223 950	844 790	3 379 160
Développement de l'esprit d'initiative	2 063 675	412 735	1 650 940
Appui à la mise en oeuvre	1 291 450	258 290	1 033 160
TOTAL	<u>\$8 735 975</u>	<u>\$1 747 195</u>	<u>\$6 988 780</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, se chargera de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Forêts

DURÉE DE L'ENTENTE Du 17 février 1975 au 31 mars 1979

OBJECTIFS Mettre sur pied un vaste programme de développement des forêts, à l'échelle de la province, qui permettrait d'augmenter la production de bois de grande qualité et de donner de l'expansion à l'industrie de transformation du bois, améliorant ainsi les possibilités d'emplois et de revenus des habitants locaux.

HISTORIQUE Les programmes et les projets prévus dans le cadre de l'entente auxiliaire sur les forêts ont été élaborés à partir des résultats de l'étude sur les ressources forestières du Nouveau-Brunswick faite aux termes d'une autre entente fédérale-provinciale, conclue en mars 1972. Il sera nécessaire, en vue d'exploiter toutes les possibilités de production du bois et d'accroître sensiblement la capacité de transformation, d'améliorer la gestion des terres boisées publiques et privées. On a accordé la priorité à la constitution d'une réserve de bois de meilleure qualité pouvant être produit et vendu sur les marchés national et mondial à des prix concurrentiels. Pour y arriver, il faudra favoriser une affectation et une utilisation plus rationnelles des ressources et améliorer le système de livraison du bois.

L'entente prévoit des efforts intenses de développement dans le cadre du projet-pilote de la région de Bathurst qui mettra à l'essai, dans des conditions opérationnelles, de nouvelles politiques d'affectation des ressources forestières et de nouvelles techniques de gestion des forêts et de coupe du bois.

Environ la moitié des fonds prévus par l'entente sera consacrée à l'amélioration de la gestion forestière : mise au point de renseignements plus précis sur la gestion forestière, expansion des pépinières forestières, reboisement et amélioration des peuplements, aménagement d'un réseau intégré de routes forestières, vérification des concepts de lutte contre la tordeuse de bourgeons de l'épinette, et exploitation d'autres utilisations des ressources forestières, y compris les loisirs. De plus, on prendra des mesures pour favoriser la productivité et le rendement des boisés privés.

D'autres programmes ont pour objet d'accroître l'utilisation des ressources grâce à l'adoption de techniques de coupe plus efficaces, à des systèmes de transport améliorés et au développement industriel. On est à aménager, à l'intérieur de la région-pilote, un emplacement industriel viabilisé pour un complexe d'industries forestières.

A l'appui de ces initiatives, l'entente comprend des programmes qui visent à constituer une réserve suffisante de main-d'oeuvre qualifiée, à fournir des services professionnels et techniques et à réaliser l'étude technique d'un établissement où seront dispensés des cours de formation sur les ressources forestières et qui servira à la recherche et à l'administration.

Le ministre de l'Expansion économique régionale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick ont signé l'entente.

ÉLÉMENTS

L'entente auxiliaire comprend cinq programmes :

- 1) Gestion forestière — Ce programme englobe les éléments suivants : inventaire des terres boisées, sylviculture, regroupement des terres de la Couronne, protection des ressources, développement polyvalent, réseau de routes forestières et boisés privés.
- 2) Utilisation des ressources — Les éléments de ce programme sont : exploitation forestière, prêts pour l'acquisition du matériel, développement industriel et transports.

- 3) Perfectionnement de la main-d'oeuvre — Dans le cadre de ce programme, on fera l'étude des problèmes de recrutement, de l'offre, de la demande, des conditions de travail, des taux de salaire, des avantages sociaux et de la formation, et des travaux seront entrepris dans les domaines de l'éducation et de la recherche.
- 4) Administration — L'objet de ce programme est d'assumer les coûts et les dépenses de personnel, les frais reliés à l'acquisition du matériel, à la planification et à l'étude de nouvelles installations de même que d'autres dépenses du même genre.
- 5) Projet-pilote — Ce programme a pour but d'aider à l'établissement et au maintien d'une équipe de gestion, d'aider à l'achat d'éléments d'actif et de contribuer au coût de la préparation et de la viabilisation de l'emplacement.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Gestion forestière	\$28 336 000	\$ 5 667 200	\$22 668 800
Utilisation des ressources	18 503 500	3 700 700	14 802 800
Perfectionnement de la main-d'oeuvre	2 219 500	443 900	1 775 600
Administration	4 582 750	916 550	3 666 200
Projet-pilote	4 387 250	877 450	3 509 800
TOTAL	\$58 029 000	\$11 605 800	\$46 423 200

**ADMINISTRATION
ET GESTION**

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Développement industriel

DURÉE DE L'ENTENTE Du 17 février 1975 au 31 mars 1979

OBJECTIFS Étendre, diversifier et raffermir les activités de fabrication et de transformation dans la province. Plus précisément, on cherchera à diversifier la fabrication en visant des produits d'une plus grande valeur nécessitant une technologie moderne et une main-d'oeuvre qualifiée et à encourager l'implantation d'industries pouvant exploiter les ressources naturelles de la province ou sa situation maritime stratégique.

HISTORIQUE Une grande partie des fonds prévus aux termes de l'entente sera consacrée à la détermination et à la promotion de possibilités de développement et à la mise en place d'infrastructures industrielles. Cela comprend la fourniture des installations, de l'équipement et des services nécessaires pour exploiter à titre expérimental des entreprises de fabrication qui serviront à promouvoir l'implantation ou l'agrandissement d'industries; l'acquisition et la viabilisation d'emplacements industriels dans des régions où la demande de terrains industriels est grande; et l'aménagement d'installations pour usine en vue d'offrir simultanément des services administratifs et techniques centraux à divers manufacturiers désirant fabriquer des produits nouveaux. On verra aussi à formuler, à contrôler et à évaluer des politiques et des programmes de développement industriel et à planifier des études techniques ainsi que l'étude des répercussions de possibilités et de projets précis de développement industriel.

Cette entente a été élaborée en collaboration avec les ministères fédéraux des Finances et de l'Industrie et du Commerce et avec divers ministères

provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre du Développement du Nouveau-Brunswick y ont apposé leur signature.

ÉLÉMENTS

Les quatre programmes de l'entente sont les suivants :

- 1) Planification du développement industriel — Des fonds seront consacrés à la dotation en personnel et aux autres services nécessaires à une sous-section de planification et de programmation qui sera créée au sein du ministère du Développement économique du Nouveau-Brunswick. On financera aussi des études de planification.
- 2) Développement industriel régional — Des fonds seront consacrés à la création de commissions industrielles régionales dans un certain nombre de régions et à l'embauchage du personnel de soutien additionnel dont les commissions auront besoin.
- 3) Aide à l'industrie de fabrication — Des sommes seront consacrées à la construction d'un bâtiment, à l'achat de l'outillage et aux frais initiaux d'exploitation d'une entreprise de fabrication et de commercialisation expérimentales à l'échelle intermédiaire se situant entre la production-pilote et la production commerciale. Les ventes de produits et de brevets pourraient rapporter certains revenus que se partageront les gouvernements dans une proportion égale aux sommes investies.

Est également prévu dans ce programme, l'aménagement, au besoin, de locaux industriels pour aider les entreprises manufacturières à s'établir.
- 4) Infrastructures industrielles — Des fonds serviront à l'acquisition et à la viabilisation de terrains industriels, à la construction d'un ensemble industriel dans lequel on louera des locaux et à d'autres infrastructures industrielles dont on n'a pas encore défini l'emplacement et qui auront pour but de promouvoir les investissements du secteur privé.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Planification du développement industriel	\$ 5 313 000	\$1 062 600	\$ 4 250 400
Développement industriel régional	5 307 250	1 061 450	4 245 800
Aide à l'industrie de fabrication	3 967 500	793 500	3 174 000
Infrastructures industrielles	15 640 000	3 128 000	12 512 000
TOTAL	<u>\$30 227 750</u>	<u>\$6 045 550</u>	<u>\$24 182 200</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants des deux gouvernements nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial, se chargera de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Projet-pilote de la région de Kent

DURÉE DE
L'ENTENTE Du 17 février 1975 au 31 mars 1977

OBJECTIFS Entreprendre un projet-pilote pour aider les habitants de la région de Kent (le comité de Kent et les paroisses de Hardwick et de Rogersville du comté de Northumberland) à élaborer et à mettre en oeuvre des projets dans les domaines de la pêche, des forêts, de l'agriculture, de la fabrication basée sur les ressources, du tourisme et des loisirs, en vue d'y améliorer les possibilités d'emplois et de revenus et d'acquérir une expérience pouvant profiter à d'autres régions du Canada.

HISTORIQUE Quoique la région connaisse actuellement un taux de chômage élevé et de faibles revenus, elle offre quand même de grandes possibilités d'expansion économique. Une gamme variée d'organismes, y compris la Société de relance du Nouveau-Brunswick, des groupes de développement régional ainsi que des organismes fédéraux et provinciaux ont étudié les possibilités de développement de la région de Kent. Jusqu'à maintenant, parmi les possibilités de développement qui ont été repérées, on compte : l'accroissement de la production et de la transformation des produits agricoles, l'augmentation des recettes provenant des forêts régionales grâce à une gestion améliorée et à la hausse de la valeur ajoutée locale, l'exploitation des peuplements d'arbres de Noël, l'expansion des installations touristiques en fonction des ressources historiques et pittoresques de la région et le développement du parc national Kouchibouguac, l'augmentation des recettes provenant des pêches, et, enfin, l'exploitation des avantages de la situation géographique pour attirer des entreprises de fabrication dans certaines parties de la région.

Un des aspects les plus prometteurs de la région de Kent est l'intérêt et l'initiative de ses habitants qui peuvent être encouragés à exploiter les possibilités qui s'offrent à eux. Afin de leur faciliter la tâche, il est nécessaire de prendre des mesures en vue d'encourager les particuliers ou les groupes intéressés à explorer les possibilités et, s'il y a lieu, les aider à obtenir les renseignements, les conseils techniques et les capitaux nécessaires pour leur exploitation.

Le ministre de l'Expansion économique régionale et le premier ministre du Nouveau-Brunswick ont signé l'entente auxiliaire.

ÉLÉMENTS

Les principaux programmes de cette entente sont :

- 1) Programme d'amorce de projets et d'appui technique qui consiste à financer les projets au fur et à mesure des besoins, à fournir des conseils sur le plan technique et de la mise en marché et à étudier des secteurs choisis.
- 2) Programme d'infrastructures qui consiste à financer les services municipaux et autres dans les agglomérations où les lacunes à ce chapitre nuisent à l'expansion économique.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Amorce de projets et appui technique	\$1 656 000	\$331 200	\$1 324 800
Infrastructures	1 150 000	230 000	920 000
Administration du programme	345 000	69 000	276 000
TOTAL	\$3 151 000	\$630 200	\$2 520 800

ADMINISTRATION ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Village historique de King's Landing

DURÉE DE L'ENTENTE Du 17 février 1975 au 31 mars 1977

OBJECTIFS Contribuer à développer davantage l'industrie touristique de la province grâce au parachèvement du village historique de King's Landing, près de Fredericton.

HISTORIQUE L'aménagement de King's Landing a été entrepris à l'origine par le Canada et le Nouveau-Brunswick aux termes de l'entente FODER-Mactaquac à la suite de la décision de bâtir le barrage Mactaquac sur la rivière Saint-Jean. Dans la région de 90 milles, que devaient inonder les eaux retenues par le barrage, se trouvaient un certain nombre de bâtiments d'une grande valeur architecturale et historique qui ont été démontés et reconstruits dans le village situé près du réservoir d'amont, à 23 milles à l'ouest de Fredericton.

Le village historique recrée pour les visiteurs les modes de vie des habitants de la vallée de la Saint-Jean au 19^e siècle. Le village qui offre aux visiteurs la possibilité de faire un retour dans le passé s'est révélé un attrait touristique de premier plan et un élément d'une grande valeur éducative pour la province. Bien qu'il ne soit pas encore terminé, le nombre des visiteurs est passé de 28 000 il y a trois ans à 80 000 en 1974.

L'entente auxiliaire prévoit des déboursés de \$4.4 millions répartis sur trois années financières pour terminer l'aménagement du village de façon à le rendre entièrement opérationnel. On prévoit entre autres le parachèvement de tous les autres éléments du village dont des maisons historiques additionnelles, la construction d'un quai et d'un

embarcadère, la construction d'un échangeur moderne, d'un centre d'accueil des visiteurs, d'un terrain de stationnement et d'une voie d'accès et une étude de faisabilité de la mise sur pied d'un service de transport par voie navigable sur le réservoir d'amont de Mactaquac.

L'entente a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick qui est chargé de l'administration des ressources historiques.

ÉLÉMENTS

Il y a quatre programmes dans le cadre de cette entente :

- 1) Parachèvement de l'aménagement du site, y compris la construction et la restauration d'éléments du site, l'amélioration d'installations d'accueil des visiteurs et l'aménagement des lieux.
- 2) Construction d'un échangeur pour faciliter l'accès au site à partir de la Transcanadienne.
- 3) Construction d'un centre d'accueil des visiteurs, d'un terrain de stationnement et d'une route d'accès qui assureront des contrôles et des services généraux de renseignements aux visiteurs.
- 4) Projet-pilote de transport par eau pour étudier la possibilité d'un service de transport par eau entre le site et le parc provincial Mactaquac.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
-----------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------------

Parachèvement du
village historique :

parachèvement de l'aménagement du site	\$1 259 250	\$251 850	\$1 007 400
--	-------------	-----------	-------------

construction d'un échangeur	2 012 500	402 500	1 610 000
--------------------------------	-----------	---------	-----------

construction d'un centre d'accueil de visiteurs, d'un terrain de station- nement et d'une route d'accès	948 750	189 750	759 000
--	---------	---------	---------

projet-pilote de transport par voie navigable	172 500	34 500	138 000
---	---------	--------	---------

TOTAL	<u>\$4 393 000</u>	<u>\$878 600</u>	<u>\$3 514 400</u>
-------	--------------------	------------------	--------------------

ADMINISTRATION ET GESTION La supervision sera assurée par un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Grandes artères de Saint-Jean et de Moncton

DURÉE DE
L'ENTENTE Du 17 février 1975 au 31 mars 1979

OBJECTIFS Terminer les travaux entrepris aux termes d'ententes antérieures sur les zones spéciales et portant sur les grandes artères qui serviront à améliorer le transport des marchandises et des gens dans Saint-Jean et Moncton et à développer davantage ces grands centres de croissance.

HISTORIQUE Cette entente auxiliaire fait suite à l'engagement qu'ont pris conjointement les gouvernements de poursuivre les travaux de construction des grandes artères urbaines suivantes : boulevard Wheeler de Moncton, route de Shediac et route à priorité de Saint-Jean.

Les travaux ont été entrepris aux termes de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les zones spéciales en vertu de laquelle le ministère de l'Expansion économique régionale a assumé \$5.5 millions du coût de construction du boulevard Wheeler et \$19.8 millions dans le cas de la route à priorité de Saint-Jean, plus un prêt de \$6.7 millions pour l'acquisition de terrains. On a ouvert le tronçon ouest de cette route à l'automne dernier.

On a terminé la construction du boulevard Wheeler entre la rue Saint George et le chemin de la Montagne. En novembre dernier, la ville de Moncton et le Canadien National ont convenu qu'il serait souhaitable de déplacer les voies ferrées du centre ville pour les réaménager au nord de la Transcanadienne. On peut donc maintenant procéder à l'étude technique et à la construction des tronçons est du boulevard Wheeler entre le chemin de la Montagne et la rue Church.

Les travaux de construction commenceront sur le tronçon est de la route à priorité de Saint-Jean entre le pont Harbour et la route MacKay, sur le boulevard Wheeler entre les rues Saint George et Church, y compris les voies de raccordement, et sur la route de Shediac de la Transcanadienne à l'avenue Floral à Moncton.

Ces grandes artères urbaines contribueront de façon notable au développement économique et socio-économique de ces grandes zones métropolitaines de la province.

Le ministre de l'Expansion économique régionale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre de la Voirie du Nouveau-Brunswick ont signé l'entente.

ÉLÉMENTS

1) Route à priorité de Saint-Jean.

Parachèvement de l'étude technique et de la construction des tronçons d'une route à priorité et à accès limité dans la ville de Saint-Jean, depuis l'extrémité est du pont Harbour jusqu'à la route MacKay.

2) Boulevard Wheeler.

Parachèvement de l'étude technique et de la construction des tronçons d'une grande artère régionale à quatre voies et à accès limité contournant la zone urbaine de Moncton et de certaines voies de raccordement à la Transcanadienne et aux localités de la rive sud.

3) Route de Shediac.

Parachèvement de l'étude technique et de la construction d'une route à quatre voies reliant Shediac à Moncton, de la Transcanadienne à l'avenue Floral.

Au tableau des dépenses maximales, on a combiné les coûts de construction du boulevard Wheeler et de la route de Shediac.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Route à priorité de Saint-Jean	\$20 200 000	\$ 6 060 000	\$14 140 000
Boulevard Wheeler et route de Shediac	24 500 000	7 350 000	17 150 000
TOTAL	\$44 700 000	\$13 410 000	\$31 290 000

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, se chargera de la supervision.

QUÉBEC

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada-Québec a été conclue le 15 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale au nom du Canada et par le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec au nom de la province.

L'ECD Canada-Québec repose sur une étude de la situation et des priorités socio-économiques de la province, exposée brièvement ci-après, d'après laquelle on a fixé conjointement les objectifs de développement.

L'analyse de la conjoncture économique révèle que l'assise industrielle du Québec est très différente de celle de l'Ontario et du Canada en général. Cependant, les industries secondaires de la fabrication et de la transformation ont tendance à se concentrer à Montréal, principal centre de croissance de la province. L'économie du Québec accuse en outre d'autres faiblesses. Bien que supérieur de 24 p. cent à celui des provinces Maritimes, le revenu personnel par habitant est de 11 p. cent inférieur à la moyenne nationale. Le Québec enregistre également un taux de chômage beaucoup plus élevé que dans la majorité des autres provinces et un taux de participation au marché du travail relativement plus faible. On note finalement des disparités importantes entre les divers groupes sociaux et les différentes régions du Québec. Pourtant, de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au milieu des années 60, la performance globale de l'économie québécoise se compare avantageusement à celle de l'économie canadienne. Cependant, depuis cette période, elle s'est détériorée par rapport à celle de l'Ontario et du Canada dans son ensemble. Par exemple, la part québécoise des investissements canadiens est passée de 25.3 p. cent en 1964 à 20.1 p. cent en 1970. La progression de la production, de la productivité et des revenus a été également plus faible au Québec au cours de cette même période. Même si l'économie québécoise s'est quelque peu rétablie au cours des dernières années, un effort massif s'impose si on veut améliorer la performance économique à long terme.

Les objectifs généraux du programme de développement économique pour le Québec peuvent se résumer comme suit :

- a) stimuler la création d'emplois productifs et consolider les emplois des secteurs traditionnels;

- b) augmenter le niveau de vie;
- c) renforcer la structure industrielle et urbaine et favoriser le développement optimal des différentes régions;
- d) susciter une participation accrue des Québécois à leur propre développement;
- e) favoriser un meilleur équilibre dans le développement du Québec par rapport aux diverses régions du Canada.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, on a convenu d'une stratégie de développement générale pour le Québec en conformité avec les priorités sectorielles et régionales suivantes :

- 1) Le secteur primaire — Les programmes recommandés dans ce secteur comportent trois éléments : accroître les revenus par le biais d'une grande productivité, viser à un aménagement des ressources naturelles du Québec qui maximise leurs effets sur le secteur manufacturier et ajouter des étapes additionnelles au processus de production.
- 2) Le secteur manufacturier — L'analyse de la structure industrielle du Québec conduit à la formulation de programmes de développement axés sur deux volets fondamentaux. Il s'agit d'abord de consolider le secteur traditionnel des industries de biens non durables et de transformation des ressources. L'autre volet de la stratégie industrielle est orientée vers l'accélération de la transformation de la structure industrielle du Québec. Il s'agit de modifier les structures d'interdépendance entre les industries et d'ajouter de nouveaux maillons à la chaîne des activités industrielles à forte croissance et à productivité élevée.
- 3) Le secteur tertiaire — Bien que le secteur tertiaire soit généralement le résultat plutôt que le moteur du développement, on peut identifier certaines activités qui peuvent contribuer à promouvoir le développement. Il s'agit d'abord du tourisme dont les effets peuvent se répercuter sur tout le territoire. Quant aux autres activités motrices du tertiaire — les transports, les finances et la recherche — elles ont été distinguées en vue d'une action concertée.
- 4) L'équilibre régional — Des efforts seront consentis pour répartir la croissance parmi les diverses régions du Québec de façon à réaliser un meilleur équilibre urbain et à réduire les inégalités interrégionales.

L'entente sert à indiquer l'orientation générale du développement socio-économique du Québec et permet en outre, au Canada et à cette province, de collaborer et de coordonner davantage leurs activités respectives pour le développement de la province de Québec.

Au 1^{er} décembre 1975, on avait signé les ententes auxiliaires suivantes avec le Québec :

- SIDBEC
- Axes routiers prioritaires
- Infrastructures industrielles.
- Routes d'accès aux ressources forestières

On trouvera un résumé de ces ententes auxiliaires dans les pages qui suivent.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

- OBJET** Financement du plan d'expansion 1974-1978 de la société SIDBEC (dans sa forme modifiée)
- DURÉE DE L'ENTENTE** Du 15 mars 1974 au 31 mars 1978
- OBJECTIFS** Permettre à la SIDBEC de réaliser un grand plan d'expansion afin qu'elle puisse répondre à la demande croissante d'acier tant sur les marchés canadiens qu'étrangers. Au nombre des avantages prévus, on compte une meilleure utilisation des réserves de main-d'oeuvre de la province, une participation accrue de la SIDBEC sur les marchés du pays et de l'exportation pour les produits de l'acier et la promotion générale de la croissance industrielle grâce aux industries secondaires qui seront attirées pour transformer davantage d'acier.
- HISTORIQUE** La Sidérurgie du Québec, ou SIDBEC, a été constituée par le gouvernement du Québec au début des années 60, en vue de fournir de l'acier à un prix concurrentiel, nécessaire au développement industriel et à la croissance économique de la province. Même s'il a joué un rôle public actif dans l'industrie sidérurgique, le Québec n'a fourni, en 1972, que 6 p. cent de la production nationale d'acier brut alors qu'il a consommé 18 p. cent de l'acier fini, utilisé au Canada. En réalisant un important plan d'expansion, la société SIDBEC pourra répondre à la demande croissante d'acier sur les marchés canadiens et québécois et créer ainsi plus d'emplois, accroître la participation de la SIDBEC sur les marchés du pays et de l'exportation des produits de l'acier et attirer l'industrie secondaire.
- Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, notamment les ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'avec divers ministères provinciaux.

Le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre chargé de l'Office de planification et de développement du Québec y ont apposé leur signature.

ÉLÉMENTS

Le Plan d'expansion 1974-1978 de la société SIDBEC prévoit un accroissement de 900 000 à 1 600 000 tonnes par année de sa capacité de fabrication d'acier, la modernisation d'une partie de ses installations actuelles et l'accroissement de sa capacité de fabrication d'acier galvanisé.

**DÉPENSES
MAXIMALES**

Les projets suivants seront réalisés dans le cadre du Plan d'expansion de 1974-1978 :

	Coût estimatif total	Quote-part de la province et de l'industrie	Quote-part fédérale (MEER)
Contrecoeur :			
a) déchargement, stockage et transport du minéria de fer	\$ 5 850 000		
b) usine de réduction	45 382 000		
c) agrandissement de l'aciérie	88 000 000		
Autres projets* (excluant Port-Cartier)	46 670 000		
Réserve	20 000 000		
TOTAL	\$205 902 000	\$175 902 000	\$30 000 000

*Ce montant sera engagé progressivement, en donnant priorité aux exigences des projets susmentionnés.

**ADMINISTRATION
ET GESTION**

Un comité de développement, institué en vertu de l'entente-cadre de développement, sera chargé d'orienter la réalisation du plan. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec, nommés par les ministres fédéral et provincial, sera institué pour superviser la mise en oeuvre de l'entente et assumer la gestion courante des travaux.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Axes routiers prioritaires

DURÉE DE L'ENTENTE Du 13 septembre 1974 au 31 mars 1979

OBJECTIFS Mettre sur pied une forte infrastructure routière qui contribuera au développement socio-économique et industriel dans les corridors offrant des possibilités élevées. Plus précisément, faciliter la circulation des produits industriels dans la province, en particulier ceux provenant des aciéries de la SIDBEC à Contrecoeur. Ainsi, on accélérera le développement du corridor industriel Tracy-Boucherville et on améliorera de beaucoup les voies de communication vers le vaste marché de Montréal.

HISTORIQUE Déjà le territoire de la rive sud du Saint-Laurent allant de Boucherville à Tracy fait preuve d'un dynamisme industriel vigoureux, axé principalement sur les industries métallurgiques et sidérurgiques. Cette région peut déjà compter sur d'excellentes installations portuaires, dont un vaste chantier naval et des réserves d'énergie électrique. Elle connaît aussi un essor considérable dans plusieurs autres secteurs, dont la pétrochimie, l'électricité, la recherche et la métallurgie lourde.

Le réseau routier actuel est insuffisant et risque d'entraver le développement ultérieur si des mesures correctives ne sont pas prises. Les améliorations qui seront apportées devraient améliorer la situation, maintenir le taux de croissance actuelle et maximiser l'expansion industrielle dans une région offrant de grandes possibilités pour le développement économique.

Le premier projet a été mis au point en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, en particulier ceux des Finances et des Transports ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Il a été ratifié par

le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec.

ÉLÉMENTS

Dans le cadre du premier projet, on construira une autoroute à deux chaussées de deux voies chacune, du boulevard Grande-Rivière à Tracy, à la montée Sainte-Julie (29 milles) et on ajoutera deux voies, de la montée Sainte-Julie à la Transcanadienne (3 milles). Ce projet s'échelonne sur une longueur de 32 milles de nouvelles routes et comprend la construction de 13 structures d'étagement aux chemins secondaires.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Construction de la chaussée, de struc- tures, de ponceaux, signalisation, éclai- rage et déplacement d'utilités publiques, de Boucherville à Tracy	\$44 275 000	\$17 710 000	\$26 565 000
ADMINISTRATION ET GESTION	Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.		
AUTRES PROJETS	D'autres projets font l'objet de négociations avec les représentants provinciaux et seront soumis à l'approbation du Conseil du Trésor.		

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Infrastructures industrielles

DURÉE DE L'ENTENTE Du 28 mars 1975 au 31 mars 1978

OBJECTIFS Promouvoir un développement industriel plus équilibré partout dans la province en fournissant les installations et les services communautaires requis pour favoriser et faciliter l'implantation d'entreprises dans les diverses régions de la province.

HISTORIQUE Le développement du secteur manufacturier au Québec repose sur le renforcement d'un réseau d'infrastructures favorisant la croissance de l'industrie dans divers centres urbains qui ne seront peut-être pas en mesure de financer l'expansion ou l'aménagement de nouveaux parcs industriels. Afin d'éviter l'éparpillement de la poussée d'expansion au Québec et tout en tenant compte des tendances actuelles dans la province, les efforts porteront surtout sur un nombre limité de centres de services urbains. Ces centres urbains du Québec, qui constituent déjà des pôles de croissance, doivent avoir de grands parcs industriels pour pouvoir, par leur propre pouvoir d'attraction, attirer des entreprises qui débordent un marché purement local. De cette façon, on intensifiera le rôle de ces centres pour qu'ils puissent atteindre un niveau de développement qui leur permette de consolider et d'accélérer le développement économique.

On facilitera l'installation d'infrastructures nécessaires à l'industrie de transformation du poisson dans le bas Saint-Laurent, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord. On pourra ainsi terminer l'aménagement de parcs industriels de pêche.

Enfin, lorsqu'une entreprise industrielle importante désire s'établir dans une région du Québec et qu'elle ne peut trouver place dans l'un des parcs industriels

existants, on pourra, par des mesures d'aide financière lui fournir les services municipaux requis. Grâce aux mesures proposées, un certain nombre de centres devraient atteindre un niveau de développement suffisant pour susciter un processus de croissance autonome. Ces activités contribueront donc à améliorer les possibilités d'emplois productifs en renforçant la structure industrielle du Québec et en favorisant le développement optimal de ses différentes régions.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, notamment ceux de l'Environnement et des Finances, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre chargé de l'Office de planification et de développement du Québec l'ont ratifiée.

ÉLÉMENTS

L'aide financière accordée aux termes de ce programme facilitera la mise en place des infrastructures dont l'industrie a besoin dans tout le Québec. Le programme comporte trois éléments :

- a) l'aménagement ou l'agrandissement de parcs industriels dans un certain nombre des centres urbains de la province;
- b) l'établissement et l'aménagement de plusieurs parcs industriels de pêche bien équipés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et la mise en place d'infrastructures de pêche sur la Côte-Nord;
- c) la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures essentielles dans des municipalités qui sont financièrement incapables de satisfaire aux exigences industrielles d'entreprises particulières.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Parcs industriels	\$32 551 720	\$13 020 688	\$19 531 032
Parcs industriels de pêche	15 448 280	6 179 312	9 268 968
Projets spéciaux d'infrastructures	12 000 000	4 800 000	7 200 000
TOTAL	\$60 000 000	\$24 000 000	\$36 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

Environnement Canada a été invité à participer à la supervision de l'aménagement des parcs industriels de pêche.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Routes d'accès aux ressources forestières

DURÉE DE L'ENTENTE Du 26 mars 1975 au 31 mars 1978

OBJECTIFS Favoriser au maximum l'exploitation des ressources forestières du Québec et aussi raffermir et créer de l'emploi dans les industries axées sur le bois par la construction d'un réseau amélioré de routes d'accès aux forêts du nord de la province.

HISTORIQUE Les régions forestières du sud du Québec, celles de l'Estrie, de l'Outaouais, de la Mauricie, de Québec, de Montréal, de la Gaspésie et du bas Saint-Laurent ont été les premières à être exploitées et, à toutes fins pratiques, elles le sont au maximum. En outre, la demande devant continuer de s'accroître au cours des prochaines décennies, les sources actuelles ne suffiront pas à satisfaire à la demande des industries du bois dans la province. D'autres ressources forestières existent dans les régions du nord du Québec, mais leur mise en valeur a été négligée au point que seulement la moitié de la capacité productive y est exploitée. Une des raisons principales de ce retard est la difficulté d'accès des peuplements de bois commercial pour les entreprises de transformation. Il importe donc qu'un réseau approprié de routes forestières soit construit pour non seulement contrebalancer l'épuisement des sources d'approvisionnement du Sud mais pour assurer la rentabilité des exploitations existantes des régions du Nord. Ce faisant, on stimulera l'expansion des industries existantes ainsi que l'implantation de complexes forestiers. L'exploitation optimale des ressources forestières permettra à ces régions du Québec de tirer un meilleur parti des possibilités de développement existantes et de raffermir, voire d'améliorer, la situation de l'emploi dans des entreprises comme les scieries et les usines de pâtes et papiers. Enfin, en donnant accès aux forêts du Nord, le programme tendra à diminuer la pénurie prévue au tournant du siècle.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux dont ceux de l'Environnement et des Finances ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Elle a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec.

ÉLÉMENTS

1) Saguenay — Lac-Saint-Jean — Chibougamau

Chapais, Sainte-Marguerite, lacs Frotet et Waconichi, Bras Nord, lacs Bourgat et Margonne.

Amélioration des routes existantes : 74 milles
Construction de nouvelles routes : 75 milles

2) Nord-ouest du Québec

Quévillon-Matagami, île Canica, lac Valet, cantons de Fonteneau, Mazarin, Villebois, Bourque, Caire et Lanoue; Val-d'Or-Laforce, Lac-Alfred-Rapide-Sept et Témiscamingue, lacs Waswanipi et Kokomis.

Amélioration des routes existantes : 96 milles
Construction de nouvelles routes : 160 milles
Construction de ponts : 4

3) Côte-Nord

Sacré-Coeur, forêt domaniale des Outardes, rivière au Tonnerre, rivière Saint-Jean et Natashquan, Labrieville.

Amélioration des routes existantes : 50 milles
Construction de nouvelles routes : 49 milles
Construction de ponts : 2

TOTAL DES TRAVAUX PRÉVUS :

Amélioration de routes existantes : 220 milles
Construction de nouvelles routes : 284 milles
Construction de ponts : 6

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici une liste des projets qui seront entrepris
aux termes de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Saguenay, Lac-Saint-Jean	\$ 5 812 000	\$2 324 800	\$ 3 487 200
Nord-ouest	12 703 000	5 081 200	7 621 800
Côte-Nord	5 685 000	2 274 000	3 411 000
TOTAL	\$24 200 000	\$9 680 000	\$14 520 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministères fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

ONTARIO

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada-Ontario a été signée le 26 février 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale au nom du Canada et par le trésorier de l'Ontario et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales au nom de la province.

L'ECD Canada-Ontario fournit un cadre général pour la planification et la mise en oeuvre coordonnées des objectifs et des stratégies de développement régional qui ont été identifiés et convenus de part et d'autre.

Quoique l'Ontario se classe parmi les plus prospères des dix provinces d'après l'ensemble des indicateurs de richesse économique, ceux-ci ne traduisent pas les grandes disparités économiques qui existent entre les cinq régions de planification de la province. De fait, le taux de développement dans le nord de l'Ontario ainsi que dans une grande partie de l'est de la province accuse un retard par rapport à celui de l'ensemble de la province ou du Canada en général. Le taux de chômage et les niveaux de revenu par personne dans ces régions supportent mal la comparaison avec les moyennes provinciales et nationales correspondantes.

Le développement économique et social du nord de l'Ontario est entravé par les longues distances qui séparent les agglomérations les unes des autres ainsi que des marchés nationaux et internationaux et des sources d'approvisionnement. En outre, la gamme des activités économiques dans le Nord est comparativement restreinte, se composant surtout de l'exploitation et de l'exportation des minéraux et des produits forestiers. Le manque relatif d'installations de transformation et d'entreprises de services limite grandement le nombre de possibilités de revenus et d'emplois. Nombreuses sont les agglomérations qui souffrent de graves lacunes en matière de services publics.

Les conséquences générales des situations exposées ci-dessus se manifestent à travers un taux de croissance démographique qui atteint environ le quart de celui de la province, un taux d'activité inférieur à la moyenne et un taux relativement élevé de chômage.

Dans l'est de l'Ontario, la situation comparativement peu enviable de la région dans les domaines du chômage et des niveaux de revenu provient de la baisse des besoins en main-d'oeuvre dans les industries

traditionnellement importantes, comme l'agriculture et l'exploitation forestière, ainsi que de la faible croissance du nombre des possibilités d'emplois dans la fabrication. Certaines parties de la région dépendent trop largement d'une gamme restreinte d'activités économiques. Souvent, cette absence de structure économique diversifiée s'est traduite par de l'instabilité et du chômage.

On devra prendre des mesures spéciales pour redresser la situation économique du nord et de l'est de l'Ontario de façon à tirer parti des possibilités de développement. Dans le Nord, la transformation plus poussée des ressources peut être un important moyen d'assurer des possibilités additionnelles d'emplois et de revenus. Le tourisme continuera aussi à être une des principales composantes de l'économie, et il pourrait y avoir certaines possibilités de développer des entreprises fabriquant des produits actuellement importés. Dans l'est de l'Ontario, la fabrication, les institutions gouvernementales et le tourisme semblent offrir les meilleures perspectives de croissance.

Les objectifs généraux de cette entente peuvent se résumer ainsi :

- a) améliorer les possibilités d'emplois productifs, faciliter l'accès à ces possibilités et maintenir les possibilités d'emplois productifs actuelles dans les zones et secteurs de l'Ontario qui, par rapport à d'autres zones et secteurs de la province, nécessitent l'adoption de mesures spéciales pour qu'ils puissent exploiter leur potentiel de développement sur le plan socio-économique;
- b) favoriser le développement socio-économique dans les zones de la province nécessitant des activités spéciales pour permettre aux gens qui y habitent de contribuer au développement socio-économique et d'en bénéficier;
- c) raffermir les politiques et les priorités de la province en matière de développement régional en Ontario, dans la mesure où elles touchent les zones et secteurs de la province déterminés à l'objectif a).

Les programmes mis en oeuvre pour atteindre les objectifs susmentionnés viseront le nord et une partie de l'est de l'Ontario et ils seront étroitement coordonnés avec les priorités et objectifs de planification régionale de la province conformément au Plan de développement de l'Ontario. Les deux gouvernements ont dressé ensemble une liste de plans d'action qui pourraient donner lieu à des ententes auxiliaires. Ils touchent notamment :

- 1) Zone de Cornwall dans l'est de l'Ontario.

La ville de Cornwall a attiré un nombre considérable de travailleurs qui ont quitté le secteur agricole, mais en même

temps elle a été durement touchée par la fermeture d'usines importantes. Par conséquent, le taux de chômage s'est tenu au-dessus de la moyenne provinciale. Une entente auxiliaire sur Cornwall a été conclue; elle facilitera la prise de mesures gouvernementales conjointes dans cette zone. Les deux gouvernements consacreront \$14 169 000 à la mise en oeuvre des programmes qui accroîtront les possibilités de revenus et d'emplois en stimulant la croissance industrielle et en mettant en valeur le potentiel touristique de la ville et de la zone.

2) Nord-ouest de l'Ontario.

Le nord-ouest de l'Ontario est la première partie de la province pour laquelle un ensemble de recommandations en matière de politique destinées à faciliter l'atteinte des objectifs du Plan de développement de la province a été publié et accepté officiellement. On a tenu compte des activités qui, étant conformes aux priorités et aux objectifs fédéraux et provinciaux de développement, sont destinées à faciliter le développement rural et urbain. On a cherché surtout des moyens de permettre au centre principal de la région de jouer un rôle prévu de catalyseur du développement de la zone. La réalisation de cet objectif et d'autres activités de développement a été facilitée par la signature d'une entente auxiliaire sur le nord-ouest de l'Ontario, aux termes de laquelle les deux gouvernements débourseront \$41 169 000.

3) Terres septentrionales de l'Ontario.

A l'extérieur des centres de croissance désignés aux termes du Plan de développement de l'Ontario, un nombre important de personnes économiquement et socialement défavorisées vivent à l'écart du grand courant de la vie sociale et économique de la province en raison des obstacles que constituent l'isolement géographique, le niveau peu élevé de scolarité et la pauvreté. Une grande partie de cette population est composée d'Indiens et de Métis. Même si la plupart des Indiens vivent dans le nord de l'Ontario, on retrouve des bandes indiennes partout dans la province. Plusieurs de leurs membres peuvent être considérés comme isolés ou défavorisés. Des efforts spéciaux seront faits en vue d'encourager et d'aider les résidents des agglomérations isolées à participer à la réalisation des possibilités de développement et d'en tirer parti. A cet égard, les domaines où on envisage de prendre les premières mesures sont l'aide financière aux petites entreprises, le développement communautaire (en fonction des objectifs de planification régionale), ainsi que les programmes de formation et de recyclage de la main-d'oeuvre. Les gouvernements fédéral

et provincial ont conclu une entente provisoire sur les terres septentrionales par laquelle ils se sont engagés en principe à élaborer une entente à long terme pour ces territoires. Cette entente provisoire entraînera des dépenses de \$427 500 pour la mise sur pied de cours de connaissances pratiques d'arts ménagers, d'activités récréatives, d'identification des besoins d'orientation de la main-d'oeuvre et d'évaluation de projets-pilotes.

Cette liste d'activités possibles ne se veut aucunement limitative; on s'attend en effet qu'elle s'allonge constamment au fur et à mesure de la réalisation de l'ECD, en fonction de l'analyse continue des possibilités de développement socio-économique.

Au 1er décembre 1975, les ententes auxiliaires suivantes avaient été conclues avec l'Ontario :

- Zone de Cornwall
- Nord-ouest de l'Ontario
- Aménagement d'infrastructures à Dryden
- Terres septentrionales (provisoire).

On trouvera dans les pages qui suivent un résumé de ces ententes auxiliaires.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Zone de Cornwall
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 26 février 1974 au 31 mars 1977
OBJECTIFS	Susciter une expansion à long terme des possibilités d'emplois et de revenus dans la zone de Cornwall et améliorer ainsi son taux de croissance par rapport aux autres régions de la province.
HISTORIQUE	<p>Bien que l'Ontario soit parmi les plus prospères des dix provinces, le taux de chômage et le niveau de revenu par habitant, dans certaines parties de l'est de son territoire, sont comparativement inférieurs aux moyennes provinciale et nationale.</p> <p>La plupart des problèmes de chômage de Cornwall sont attribuables au déclin des industries du textile, alors que, par ailleurs, maints travailleurs délaissaient les secteurs traditionnels de l'agriculture et des forêts pour venir s'y établir.</p> <p>Au cours des dernières années, grâce aux programmes fédéraux et provinciaux de subventions à l'industrie, la diversification de l'activité industrielle de la ville a été résolument amorcée.</p> <p>Le tourisme n'a pas encore atteint un niveau propre à créer des possibilités de revenus et d'emplois substantielles. Cependant, du fait de sa situation stratégique et de son environnement naturel pittoresque et attrayant, la ville se prête tout particulièrement bien à l'instauration d'une industrie du tourisme et de congrès des plus prospères.</p> <p>Comme principal centre urbain de l'est de l'Ontario sur la Voie maritime du Saint-Laurent, Cornwall est appelé à contribuer de façon importante à atteindre les objectifs du Plan de développement de la province. Ces objectifs comprennent l'augmentation des possibilités de revenus et d'emplois et l'amélioration des</p>

conditions de vie pour la population d'un secteur environnant assez étendu. La ville, toutefois, n'a pas assez de terrains industriels viabilisés et ne peut financièrement fournir à l'industrie les services municipaux requis.

Le Canada et l'Ontario ont donc convenu de collaborer à l'application de mesures conçues pour accroître à long terme les possibilités d'emplois et de revenus en améliorant l'environnement physique, social et culturel de la ville. L'entente vise à implanter des industries, à agrandir les entreprises commerciales et à accroître le nombre des installations touristiques.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, notamment celui des Travaux publics, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale et le trésorier et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales de l'Ontario ont signé cette entente.

ÉLÉMENTS

Les projets suivants seront réalisés aux termes de cette entente :

- 1) Parc industriel de l'est — Parachèvement et viabilisation d'un parc industriel d'environ 410 acres par l'installation d'égouts sanitaires et de conduites principales d'eau et la construction de routes internes utilisables en toute saison.
- 2) Aménagement du secteur du canal — Construction d'un bâtiment polyvalent pour les manifestations culturelles et sportives dans le secteur du canal et amélioration des égouts sanitaires et pluviaux et des conduites principales d'eau actuelles ainsi que des artères.
- 3) Emplacement pour une industrie dans le secteur ouest — Prolongement des conduites d'eau et d'égout, amélioration de l'usine de filtration et des services internes pour l'industrie située sur l'emplacement.
- 4) Secteur touristique et récréatif — Aménagement paysager et installation des services requis pour l'aménagement d'un secteur touristique et récréatif dans la partie ouest de la ville.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Parc industriel de l'est	\$ 2 084 000	\$1 042 000	\$1 042 000
Aménagement du secteur du canal	7 690 000	3 845 000	3 845 000
Emplacement pour une usine dans le secteur ouest	3 319 000	1 659 500	1 659 500
Secteur touristique et récréatif	1 076 000	538 000	538 000
SOUS-TOTAL	<u>\$14 169 000</u>	<u>\$7 084 500</u>	<u>\$7 084 500</u>
Indemnité pour les imprévus	2 161 000	1 080 500	1 080 500
TOTAL	<u>\$16 330 000</u>	<u>\$8 165 000</u>	<u>\$8 165 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chacun des gouvernements nommés par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

Le ministère des Travaux publics participera à la supervision de cette entente par l'intermédiaire de son représentant au comité de gestion.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Nord-ouest de l'Ontario

DURÉE DE L'ENTENTE Du 31 mai 1974 au 31 mars 1978

OBJECTIFS Accroître le nombre et étendre la gamme des possibilités d'emplois viables dans le nord-ouest de l'Ontario. Plus précisément, renforcer les centres stratégiques de la région, accroître la transformation sur place des ressources locales, améliorer les réseaux de transport et de communication et utiliser au maximum les investissements publics existants dans la région en contribuant à rationaliser la structure urbaine et en stimulant l'économie de la région de Kenora de façon à y accroître les possibilités d'emplois.

HISTORIQUE Le développement économique et social du nord de l'Ontario est entravé par les longues distances qui séparent les agglomérations les unes des autres ainsi que des marchés nationaux et internationaux et des sources d'approvisionnement. En outre, la gamme des activités économiques dans le Nord est comparativement restreinte, se composant surtout de l'exploitation et de l'exportation des minéraux et des produits forestiers.

Le pouvoir d'achat de nombreux centres urbains du nord de l'Ontario est souvent insuffisant pour attirer des industries d'appoint; de plus, ces agglomérations souffrent d'un manque de services publics. Même si la région offre de bonnes possibilités pour le tourisme, il faudra, si l'on veut exploiter cette possibilité, améliorer et faciliter l'accès aux régions les plus peuplées du continent.

Les conséquences générales des situations exposées ci-dessus se manifestent par un faible taux de croissance démographique, un taux d'activité inférieur à la moyenne et un taux élevé de chômage dans certaines zones.

Afin d'accélérer la croissance économique de la région, il faudra raffermir le rôle que la ville de Thunder Bay est appelée à jouer comme centre régional de service, de transformation et de distribution. De plus, pour épauler un certain nombre d'entreprises d'exploitation forestière et minérale, déjà implantées ou prévues, on devra aider à la réalisation de travaux sélectifs d'amélioration de routes et d'aménagement d'infrastructures municipales.

Dans de nombreuses régions du nord-ouest de l'Ontario, la culture du riz sauvage devient une activité économique qui prend de l'importance. Des recherches seront entreprises pour déterminer la possibilité d'utiliser des méthodes scientifiques dans l'industrie du riz sauvage de façon à accroître et à stabiliser les revenus.

Enfin, en apportant des améliorations complémentaires aux installations de transport routier et aérien, et en aménageant des parcs touristiques, on s'attend que le tourisme s'accroîtra de façon à stimuler l'activité commerciale locale, à étendre le secteur des services et à fournir des emplois à long terme aux autochtones.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères et organismes fédéraux, en particulier celui des Transports et la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale, le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et le trésorier et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales de l'Ontario y ont apposé leur signature.

ÉLÉMENTS

Les projets précis prévus aux termes de cette entente sont les suivants :

- a) construction de nouvelles conduites d'évacuation des eaux usées et prolongement des conduites existantes à Thunder Bay en vue d'aider la ville à jouer un rôle qui lui est réservé en matière de développement en créant des zones industrielles et résidentielles;
- b) aide à l'infrastructure en vue de l'aménagement d'un nouvel emplacement urbain relié à des projets d'exploitation de gisements de minerais de fer à proximité du lac Saint-Joseph;

- c) agrandissement de l'usine de traitement des eaux d'égout dans la localité d'Ignace pour desservir les nouvelles installations servant à loger un grand nombre des travailleurs des exploitations minières dans les environs de Sturgeon Lake;
- d) construction de routes d'accès en vue d'utiliser et de traiter plus efficacement les ressources forestières et autres richesses naturelles dans des zones choisies du nord-ouest de l'Ontario et de rehausser leurs attraits touristiques;
- e) reconstruction d'un tronçon important de la route 599 en vue de permettre la circulation de lourds camions transportant le minerai des exploitations minières situées près de Pickle Lake, et aide à la réalisation d'autres activités industrielles;
- f) évaluation au moyen de recherches, en tenant compte des facteurs économiques, sociaux et de l'environnement, de la possibilité d'aménager un complexe à l'intention de nombreuses industries lourdes désireuses de s'établir dans la région de Thunder Bay;
- g) détermination, au moyen de recherches, des possibilités d'accroître la culture du riz sauvage dans le nord-ouest de l'Ontario;
- h) agrandissement de l'aéroport et reconstruction de routes en vue de faciliter l'accès aux possibilités récréatives de la région de Kenora;
- i) aménagement d'installations touristiques et récréatives dans la région de Pistol Lake en vue d'atténuer les dommages causés à l'environnement, de fournir des possibilités d'emplois et d'accroître le nombre des touristes.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici une liste des projets qui seront entrepris
aux termes de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Programme d'infrastructures communautaires			
Évacuation des eaux d'égout à Thunder Bay	\$23 218 000	\$11 609 000	\$11 609 000
Nouvel emplacement urbain — Lac Saint-Joseph	3 000 000	1 500 000	1 500 000
Usine de traitement des eaux d'égout à Ignace	342 000	171 000	171 000
Programme de construction routière			
Chemins d'accès aux ressources	4 235 000	2 117 500	2 117 500
Route 599	6 000 000	3 000 000	3 000 000
Programme d'études			
Étude de l'infrastructure	150 000	75 000	75 000
Récolte du riz sauvage	50 000	25 000	25 000
Infrastructure de la région de Kenora	4 174 000	2 087 000	2 087 000
SOUS-TOTAL	\$41 169 000	\$20 584 500	\$20 584 500
Indemnité pour les imprévus	6 175 000	3 087 500	3 087 500
TOTAL	\$47 344 000	\$23 672 000	\$23 672 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de
hauts fonctionnaires nommés par les ministres fédéral
et provincial, sera chargé de la supervision.

Le ministère des Travaux publics participera à la
supervision de cette entente par l'intermédiaire de
son représentant au comité de gestion.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Aménagement de l'infrastructure à Dryden

DURÉE DE L'ENTENTE Du 24 mars 1975 au 31 mars 1977

OBJECTIFS Apporter des améliorations aux services communautaires pour permettre à la ville de Dryden de faire face à une nouvelle croissance démographique provoquée par le développement industriel actuel et jouer de façon plus efficace son rôle de point de convergence et de centre de service dans le développement économique de la région de Patricia dans le nord-ouest de l'Ontario.

La zone de développement de Patricia-Centre (qui s'étend à l'ouest du district de Thunder Bay, au nord du district de Rainy River, jusqu'au 51^e parallèle et jusqu'au district du lac des Bois), représente une région importante pour deux des principales industries basées sur les ressources, c'est-à-dire les produits forestiers et les mines, qui connaissent à l'heure actuelle un essor remarquable. Au cours des prochaines années, le total des nouveaux investissements dans cette zone pourrait dépasser \$1.3 milliard, ce qui entraînerait la création d'au moins 4 000 emplois.

Compte tenu des grandes entreprises de mise en valeur des ressources qui sont en voie de réalisation, on s'attend à une plus grande activité commerciale et à l'expansion du secteur des services à Dryden, ce qui entraînera un accroissement démographique à court terme d'environ 3 000 habitants. Le nombre de logements actuels à Dryden n'est pas suffisant pour satisfaire aux besoins présents et futurs. Des coûts de construction et de viabilisation élevés ont réduit le nombre de nouveaux logements et nuisent considérablement à la croissance économique.

La municipalité doit maintenant entreprendre de grands travaux d'équipement de façon à corriger les problèmes actuels et aménager l'infrastructure et les services nécessaires pour recevoir une population sensiblement accrue. Ces travaux, en raison de leur ampleur et du peu de temps dont on dispose pour les réaliser, dépasse dans une large mesure les moyens financiers de Dryden.

L'aide fournie par le Canada et la province améliorera la flexibilité fiscale de la municipalité lui permettant de prendre d'autres mesures pour satisfaire aux besoins croissants en infrastructure au cours des prochaines années.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères et organismes fédéraux, en particulier avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale et le trésorier et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales de l'Ontario ont signé cette entente.

ÉLÉMENTS

L'entente auxiliaire prévoit :

- a) la construction d'une nouvelle prise d'eau et d'une usine d'épuration qui permettra de desservir une population d'au moins 11 000 habitants, comparativement à 6 939 en 1971;
- b) l'installation d'un collecteur d'égout sanitaire qui permettra la viabilisation immédiate de deux nouvelles subdivisions municipales à des fins résidentielles et commerciales et facilitera la viabilisation prévue de 300 acres supplémentaires.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Amélioration du réseau d'adduction d'eau	\$2 630 368	\$1 315 184	\$1 315 184
Amélioration du réseau d'égout	153 106	76 553	76 553
SOUS-TOTAL	\$2 783 474	\$1 391 737	\$1 391 737
Indemnité pour les imprévus	417 521	208 760	208 761
TOTAL	\$3 200 995	\$1 600 497	\$1 600 498

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chacun des gouvernements nommés par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

Le ministère des Travaux publics participera à la supervision de cette entente par l'intermédiaire de son représentant au comité de gestion.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Terres septentrionales (provisoire)

DURÉE DE L'ENTENTE Du 7 juillet 1975 au 31 août 1977

OBJECTIFS Même si les projets que l'on doit entreprendre aux termes de cette entente sont de nature provisoire, ils représentent un engagement de principe vers une approche globale pour tout le nord de l'Ontario et visant à renforcer les éléments sociaux et économiques qui concourent à l'activité économique et contribuent directement à hausser le niveau et la qualité de la vie de la région.

Sous réserve des considérations susmentionnées, le Canada et la province ont l'intention de conclure une entente auxiliaire à long terme sur les terres septentrionales de l'Ontario de façon à mettre en oeuvre dans la région une stratégie de développement globale et coordonnée, axée sur les objectifs suivants :

- a) accroître le nombre net de possibilités d'emplois dans la région;
- b) augmenter le nombre d'activités économiques prises en charge localement;
- c) offrir des choix et des possibilités aux résidents afin qu'ils participent plus pleinement à l'exploitation des possibilités de leur région;
- d) améliorer l'environnement de la région de façon à rehausser la qualité de vie de la population locale.

HISTORIQUE Les terres septentrionales de l'Ontario, selon la définition de cette entente, ne sont pas une "région" dans le sens traditionnel du mot, mais plutôt une

entité géo-socio-économique qui s'étend au-delà des centres principaux et stratégiques désignés conformément au Plan de développement du gouvernement de l'Ontario. Elle couvre des parties de plusieurs régions physiographiques et se caractérise par un ensemble de facteurs humains, sociaux et économiques uniques aux terres septentrionales. Les principales caractéristiques de cette entité régionale sont un sous-développement relatif, le manque de services courants (sociaux et matériels), l'éloignement, des enclaves humaines dans un vaste arrière-pays et des coûts élevés.

La zone d'intervention qui a été choisie aux termes de cette entente auxiliaire comprend un nombre important de personnes socialement et économiquement défavorisées, qui vivent à l'écart du grand courant de la vie sociale et économique de la province en raison des obstacles que constituent l'isolement géographique, le faible niveau de scolarité et la pauvreté. Une grande partie de cette population est d'"ascendance autochtone" qui pouvait, dans le passé, tirer sa subsistance d'un environnement naturel, soit en vivant de la terre, soit en vendant du poisson et de la fourrure.

Étant donné leur manque général de connaissances sur les moyens de préserver leur santé et d'assurer leur subsistance dans notre monde moderne, nombre d'entre eux vivent dans des conditions physiques consternantes. Leur mode traditionnel de vie disparaît rapidement, et un trop grand nombre de ceux qui sont touchés par cette situation n'ont pas la possibilité ou sont nullement préparés à participer au développement économique des terres septentrionales de l'Ontario.

L'entente provisoire permettra aux deux gouvernements de s'attaquer aux problèmes particuliers auxquels ont à faire face les résidents du nord de l'Ontario. Ces problèmes et d'autres ont été identifiés dans l'entente-cadre de développement Canada-Ontario. L'entente provisoire vise à compléter le Plan de développement de la province pour le nord-ouest de l'Ontario.

Elle a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, en particulier ceux de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et des Affaires indiennes et du Nord, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale et le trésorier et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales de l'Ontario l'ont signée.

ÉLÉMENTS

Les projets précis englobés dans cette entente sont :

Connaissances pratiques — Ces cours inculqueront aux participants les connaissances pratiques essentielles et leur donneront l'information socio-économique préparatoire qui leur permettront de bénéficier des programmes de formation de main-d'oeuvre offerts.

Arts ménagers — Il s'agit de services visant à parfaire les connaissances des résidents de la région dans des domaines tels que la nutrition, l'hygiène et le budget familial.

Secteur récréatif — Aménagement d'installations de camping et de canotage le long d'une partie de la rivière English. La mise en place et l'exploitation de ces installations fournira une source additionnelle de revenu aux habitants de l'endroit.

Identification des besoins d'orientation de la main-d'oeuvre — Réalisation d'une étude pour identifier les surplus et pénuries de main-d'oeuvre régionaux, recenser les compétences disponibles, étudier les profils de migration et évaluer les compétences professionnelles requises. Le projet est financé conjointement par l'Ontario et le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Évaluation — Évaluation des projets entrepris aux termes de cette entente auxiliaire provisoire.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Connaissances pratiques	\$ 62 500	\$ 31 250	\$ 31 250
Arts ménagers	21 000	10 500	10 500
Secteur récréatif	34 000	17 000	17 000
Identification des besoins d'orientation de la main-d'oeuvre	260 000	130 000	130 000*
Évaluation	50 000	25 000	25 000
TOTAL	\$427 500	\$213 750	\$213 750

*Cette étude sera subventionnée par Main-d'oeuvre et Immigration et par l'Ontario.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chacun des gouvernements nommés par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et le ministère des Affaires indiennes et du Nord participeront à la supervision de cette entente par l'intermédiaire de leurs représentants au comité de gestion.

MANITOBA

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement avec le Manitoba a été signée le 5 juin 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Mines, des Ressources et de l'Environnement (président du sous-comité ministériel du développement et des ressources du Manitoba).

L'économie du Manitoba est raisonnablement diversifiée : le secteur de la fabrication et de la transformation est relativement restreint mais varié et le secteur agricole, vigoureux, tandis que le secteur de l'extraction et de la transformation des minéraux se développe. Au cours des deux dernières décennies, les tendances démographiques ont accentué les taux élevés d'urbanisation et de migration. Le secteur agricole a été caractérisé par des revenus instables, une capitalisation et une expansion rapides des exploitations, ainsi qu'un fléchissement rapide de l'emploi direct. L'activité industrielle du Manitoba repose sur des secteurs de fabrication et de transformation peu étendus mais diversifiés, ainsi que sur un secteur de services relativement vaste. La province compte quelques complexes industriels d'importance, et l'emploi dans le secteur industriel est créé surtout par les petites et moyennes entreprises. Bref, il existe des écarts marqués et inacceptables entre les revenus de divers groupes, et le Nord présente un contraste frappant avec le Sud en ce qui a trait à la densité et à la répartition démographique, aux niveaux de vie, aux sources de revenu et aux possibilités d'emplois.

Les objectifs de cette entente sont :

- a) d'accroître les possibilités d'emplois et les revenus partout au Manitoba afin que les gens puissent résider dans la zone de leur choix tout en bénéficiant de conditions de vie améliorées;
- b) de favoriser le développement socio-économique de la partie septentrionale du Manitoba afin de fournir aux habitants de cette région des choix réels et des possibilités de contribuer au développement économique et d'en bénéficier, de conserver leur propre mode de vie avec plus de détermination et de fierté et, enfin, de participer à l'utilisation des richesses naturelles.

Les stratégies utilisées pour atteindre ces objectifs sont :

- a) de définir les possibilités de développement et d'en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;
- b) d'analyser la situation économique et sociale de la Saskatchewan en elle-même et par rapport aux conditions économiques régionales et nationales, dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs identifiés dans l'ECD et nécessitant une attention spéciale sont le développement socio-économique des terres septentrionales du Manitoba, le développement de l'agriculture, et le développement commercial et industriel.

Au 1^{er} décembre 1975, les ententes auxiliaires suivantes étaient conclues avec le Manitoba :

- Terres septentrionales et modification
- Planification.

On trouvera ci-après un résumé de ces ententes auxiliaires.

MANITOBA

ENTENTE AUXILIAIRE (PROVISOIRE)

OBJET	Terres septentrionales (dans sa forme modifiée)
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 5 juin 1974 au 31 mars 1976, ou la date de signature d'une entente à long terme, selon la plus rapprochée des deux.
OBJECTIFS	<p>Formuler et négocier une stratégie de développement à long terme et entreprendre certains programmes et projets qui peuvent être déterminés immédiatement comme partie intégrante de toute stratégie de développement à long terme conçue pour :</p> <ul style="list-style-type: none">a) donner aux habitants de la région des choix et des possibilités de participer au développement du nord du Manitoba;b) donner aux gens qui le désirent la possibilité de poursuivre leur propre mode de vie avec une fierté et une détermination accrues;c) favoriser l'utilisation rationnelle des richesses naturelles du nord du Manitoba au profit de la province et de la région, tout en appliquant des mesures de conservation des ressources.
HISTORIQUE	<p>Le nord du Manitoba est une région qui contraste fortement avec la partie sud de la province en particulier entre les quelques centres industriels et urbanisés et les petites agglomérations isolées. Les quelques agglomérations urbaines sont relativement récentes; cependant, la fondation des petites agglomérations éloignées remontent à l'époque de la traite des fourrures et du transport par eau. Leurs occupations traditionnelles ont restreint leur participation aux nouvelles possibilités de développement économique du Nord. Le nord du Manitoba en est arrivé à un stade critique de son développement en ce qui a trait à l'extraction et à la transformation</p>

des minéraux, à la production d'énergie hydro-électrique, à l'exploitation forestière, au transport, au tourisme et aux industries de services qui auront des répercussions économiques et sociales considérables sur la région. Pour y faire face, il faut prévoir maints programmes sociaux et économiques portant sur l'aménagement d'infrastructure et de services communautaires propres à répondre aux besoins d'une population active accrue jusqu'à la création d'emploi pour les gens du Nord.

La stratégie de cette entente auxiliaire a été élaborée en collaboration avec les ministères des Affaires indiennes et du Nord, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, des Communications, des Transports, de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du gouvernement du Manitoba.

L'entente a été signée par le ministre des Transports ainsi que le ministre des Affaires du nord du Manitoba, et a été modifiée le 11 février 1975, par ces mêmes ministres.

ÉLÉMENTS

Les quatre éléments principaux de l'entente auxiliaire sont :

- 1) Épanouissement humain et services communautaires — Les programmes dans ce secteur ont pour objet d'aider les familles et les collectivités à créer un milieu social et physique propre à améliorer la qualité de la vie et la participation des gens aux affaires communautaires et aux possibilités de développement.
- 2) Ressources et développement économique communautaire — Dans ce secteur, on prévoit l'évaluation, la planification et l'exploitation de possibilités de développement économique communautaire, axées sur les ressources, et de diverses autres possibilités.
- 3) Transports et communications — Les grands objectifs des divers programmes dans ce secteur sont d'assurer l'accès en permanence à toutes les agglomérations pour le transport des gens, des biens et des services, et d'offrir de meilleurs moyens de communication pour inciter les gens à participer davantage aux affaires communautaires, provinciales et nationales.

- 4) Planification et mise en oeuvre -- Pour assurer une participation efficace de tous les organismes et ministères qui s'intéressent au nord du Manitoba, il faut élaborer une structure et mettre sur pied un système de planification, de gestion et d'administration de l'entente.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province se chargera d'entreprendre aux termes de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Épanouissement humain et services communautaires	\$20 386 000	\$ 8 154 400	\$12 231 600
Ressources et développement économique communautaire	3 999 650	1 599 860	2 399 790
Transports et communications	18 100 000	7 240 000	10 860 000*
Planification et mise en oeuvre	1 328 200	531 280	796 920
TOTAL	\$43 813 850	\$17 525 540	\$26 288 310

*Il est prévu que le MEER et le MT se partageront à parts égales (50-50) la contribution fédérale pour les éléments reliés aux routes et routes d'accès. La part fédérale des frais engagés pour les routes et routes d'accès aux termes de cette entente est de \$9 millions.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de liaison, composé d'un administrateur provincial (le sous-ministre provincial des Affaires du Nord ou son représentant) et du coordonnateur fédéral (le directeur du MEER au Manitoba ou son représentant), assurera la coordination générale de cette entente.

MANITOBA

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Planification
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 11 février 1975 au 31 mars 1977. Une clause rétroactive permet d'approuver les frais engagés avant le 11 février 1975, mais après le 5 juin 1974 (date de signature de l'ECD), à condition que le comité de gestion en donne l'autorisation.
OBJECTIFS	Entreprendre des études devant permettre de cerner et d'analyser des possibilités de développement économique et socio-économique au Manitoba et, au besoin, des travaux de planification afin d'élaborer des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>Il est nécessaire d'effectuer des analyses et des études en profondeur de la situation économique et socio-économique du Manitoba ainsi que des études précises des secteurs prospères de la province en vue d'accélérer le rythme des pactes exécutoires prévus dans l'ECD. Des contributions financières fédérales s'imposent pour aider la province à obtenir les ressources professionnelles extérieures qui permettront aux deux gouvernements de planifier et de mettre en oeuvre, plus efficacement, ces pactes exécutoires.</p> <p>L'entente a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre provincial des Mines, des Ressources et de l'Environnement.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Le principal élément de l'entente consiste à consentir des fonds fédéraux et provinciaux pour l'acquisition des services extérieurs et le recrutement du personnel requis pour entreprendre des études socio-économiques.</p> <p>Ces études s'inscrivent dans le cadre des politiques sociales énoncées et se traduiront par l'identification des secteurs où il y aura lieu d'améliorer la</p>

coordination des programmes fédéraux et provinciaux en cours. Les domaines reliés aux secteurs de production agricole, à la transformation des produits agricoles et au transport recevront une attention spéciale.

On a autorisé le parachèvement pour le 31 mars 1976 de trois de ces études qui portent sur :

- a) la mise en valeur et le traitement des produits laitiers;
- b) le matériel de transport;
- c) les forêts.

Le MEER cherchera à obtenir la collaboration d'autres ministères gouvernementaux, tandis que le sous-comité ministériel des ressources de la province travaillera conjointement avec d'autres ministères provinciaux.

DÉPENSES
MAXIMALES

Les gouvernements provincial et fédéral se partageront les frais à parts égales.

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Exercice financier 1974-1975	\$ 600 000	\$ 300 000	\$ 300 000
Exercice financier 1975-1976	1 000 000	500 000	500 000
Exercice financier 1976-1977	1 000 000	500 000	500 000
TOTAL	<u>\$2 600 000</u>	<u>\$1 300 000</u>	<u>\$1 300 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un haut fonctionnaire de chaque gouvernement désigné respectivement par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision.

SASKATCHEWAN

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

Le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan ont conclu l'entente-cadre de développement pour la Saskatchewan le 11 février 1974.

L'économie de la Saskatchewan a été caractérisée par des oscillations relativement fortes, dues à l'étroite dépendance de l'activité économique par rapport aux secteurs de l'industrie primaire de la province. Il en est résulté un ensemble de conséquences indésirables qui constituent une des principales raisons d'être du programme de développement que les gouvernements fédéral et provincial s'appêtent à mettre en oeuvre.

La capitalisation accrue des exploitations agricoles et le ralentissement subséquent de la création d'emploi dans ce domaine ont sapé les bases de l'emploi dans la province. Par ailleurs, le secteur de la fabrication secondaire a enregistré peu de progrès. Cette lacune a donné lieu, au cours des dernières années, à un mouvement d'émigration, à un vieillissement de la population active, à un exode marqué de la population rurale vers la ville et à la disparition d'un bon nombre de petites agglomérations.

La partie septentrionale de la province où le développement n'a pas réussi à fournir le nombre ou le genre d'emplois exigés, non plus qu'un niveau de revenus satisfaisant, a non seulement besoin de mesures économiques générales de longue portée, mais également de mesures spéciales afin d'atténuer les problèmes sociaux, culturels et économiques.

Les objectifs de l'entente sont de :

- a) favoriser la croissance générale de l'économie provinciale afin d'augmenter le nombre de possibilités d'emplois, de promouvoir une croissance équilibrée entre les régions rurales et urbaines et de contribuer à l'édification d'une société vivante et dynamique;
- b) préserver les richesses naturelles de la province et en accroître la valeur; porter au maximum la valeur ajoutée découlant de la fabrication et de la transformation reliées à ces richesses;

- c) diversifier l'activité économique de la province afin d'atténuer sa dépendance à l'égard du secteur primaire et l'aider ainsi à stabiliser son économie;
- d) accroître le nombre, l'éventail et les genres de possibilités d'emplois au sein de la province afin d'utiliser plus efficacement les ressources humaines de la Saskatchewan;
- e) donner aux gens du nord de la Saskatchewan la possibilité de participer plus intensément à la vie sociale, culturelle et économique de la province.

Les stratégies qui seront utilisées pour atteindre ces objectifs consistent à :

- a) définir les possibilités de développement et en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;
- b) analyser la situation économique et sociale du Manitoba, isolément et par rapport aux conditions économiques régionales et nationales, dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs identifiés dans l'ECD et nécessitant une attention spéciale sont les industries sidérurgiques et métallurgiques, l'exploitation forestière, l'agriculture, les terres septentrionales et le développement rural et urbain.

Au 1^{er} décembre 1975, les ententes auxiliaires suivantes étaient conclues avec la Saskatchewan :

- Exploration et exploitation minérales dans le nord de la Saskatchewan
- Industrie sidérurgique
- Terres septentrionales (provisoire)
- Planification
- Vallée de la Qu'Appelle.

On trouvera ci-après un résumé de ces ententes auxiliaires.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

- OBJET** Exploration et exploitation minières dans le nord de la Saskatchewan
- DURÉE DE L'ENTENTE** Du 21 juin 1974 au 31 mars 1978
- OBJECTIFS** Accélérer le développement économique de la Saskatchewan, créer de nouvelles possibilités d'emplois et accroître les possibilités d'investissements en encourageant l'utilisation accrue des ressources minérales de la province.
- HISTORIQUE** Dans le nord de la Saskatchewan, l'industrie minière est l'activité économique la plus importante. Au nombre des autres activités principales de production, on compte la pêche, le piégeage et l'exploitation forestière, mais le chômage et le sous-emploi qui sévissent dans cette région continuent d'augmenter. L'activité minière s'est concentrée dans trois zones : Flin Flon-Lac-Hanson, La Ronge et Lac-Athabasca. Les principaux minéraux qu'on y extrait sont l'uranium, le cuivre, l'or, l'argent et le zinc. Il faudra toutefois exploiter de nouvelles mines afin d'élever les niveaux de production et d'emploi et obtenir des données élémentaires concernant l'étendue de la minéralisation de la zone.
- L'entente auxiliaire fait suite à une analyse en profondeur effectuée par les ministères de l'Expansion économique régionale et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en étroite collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce.
- L'entente auxiliaire a été signée par le ministre de la Justice, par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que par les ministres des Ressources minérales et de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan.

ÉLÉMENTS

Le programme qui sera entrepris aux termes de cette entente comprend les éléments suivants :

- 1) Planification des ressources minérales de la région — Évaluation permanente et minutieuse et prévision des facteurs du secteur des minéraux en vue d'identifier les problèmes et les possibilités de développement à l'avantage des habitants et de l'économie de la province.
- 2) Exploration des métaux communs de La Ronge-Wollaston — Évaluation des venues minérales connues le long des axes de La Ronge-Reindeer et Wollaston dans le nord de la Saskatchewan.
- 3) Exploration du minerai de fer — Recherche d'un gisement viable de minerai de fer dans le bouclier précambrien de la Saskatchewan en vue de consolider l'industrie sidérurgique de la province.
- 4) Exploration de l'uranium — Évaluation des richesses en uranium du nord de la Saskatchewan au moyen de levés aériens suivis de la vérification au sol et de forages au diamant, au besoin.
- 5) Exploration des minéraux industriels — Évaluation des richesses en minéraux industriels (charbon, kaolin, sable quartzeux, etc.) des couches sédimentaires de l'extrémité du sud du bouclier précambrien en Saskatchewan. De plus, on évaluera la teneur en plomb, en zinc, en manganèse, en uranium, en sable bitumineux et en huile lourde de ces couches.
- 6) Levés géoscientifiques de reconnaissance — Solution de rechange à l'établissement des cartes géologiques par les méthodes classiques conçues pour évaluer les richesses minérales. Jusqu'à maintenant, la Commission géologique provinciale a dressé des cartes détaillées, couvrant environ 19 000 milles carrés de la région du bouclier sur une superficie totale d'environ 95 000 milles carrés. La priorité sera accordée au secteur s'étendant au sud du 58^e parallèle où 20 000 milles carrés supplémentaires seront arpentés au cours des quatre prochaines années.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province se chargera d'entreprendre aux termes de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale*
Planification des ressources minérales de la région	\$ 350 000	\$ 175 000	\$ 175 000
Exploration des métaux communs de La Ronge-Wollaston	300 000	150 000	150 000
Exploration du minéral de fer	500 000	250 000	250 000
Exploration de l'uranium	500 000	250 000	250 000
Exploration des minéraux industriels	500 000	250 000	250 000
Levés géoscientifiques de reconnaissance	2 200 000	1 100 000	1 100 000
TOTAL	<u>\$4 350 000</u>	<u>\$2 175 000</u>	<u>\$2 175 000</u>

*Le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources se partageront à parts égales la quote-part fédérale.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un représentant du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources comme coprésident, d'un représentant du MEER et de deux représentants de la province, dont l'un fera fonction de coprésident, assurera la supervision de l'entente.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Industrie sidérurgique

DURÉE DE L'ENTENTE Du 4 juillet 1974 au 31 mars 1979

OBJECTIFS Accroître la viabilité de l'industrie sidérurgique actuelle et étendre et diversifier la production du fer et de l'acier en Saskatchewan, laquelle accroîtra sensiblement le nombre et élargira la gamme des possibilités d'emplois dans l'industrie sidérurgique et métallurgique.

HISTORIQUE Si l'on se base sur les tendances projetées et les perspectives de développement économique qui ont le plus de chance de se concrétiser, la croissance de la Saskatchewan continuera d'être bien inférieure à celle qui pourrait être envisagée dans les trois autres provinces de l'Ouest. L'acier représente une possibilité de remédier à cette situation. Tout indique qu'au cours des dix ou quinze prochaines années, la demande d'acier dépassera la capacité prévisible d'approvisionnement à l'échelle internationale, nationale et régionale. Les statistiques montrent que dans les années 70 et 80, l'Ouest constituera un important marché pour toute une variété de produits à base d'acier. Si on considère l'accroissement de la demande d'acier qui est prévue dans l'Ouest et la production actuelle, il faut donc songer à augmenter la capacité de production pour répondre à la demande croissante des marchés.

La stratégie de cette entente auxiliaire découle d'une analyse en profondeur, entreprise avec l'étroite collaboration et la participation active des ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, des Finances, du Conseil du Trésor, de l'Environnement, du Conseil privé et de divers ministères provinciaux.

L'entente auxiliaire a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre de l'Industrie et du Commerce, ainsi que le ministre de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan.

ÉLÉMENTS

Les cinq principaux éléments de l'entente auxiliaire sont :

- 1) Exploration du minerai de fer — En vue d'accroître les données géophysiques et géologiques sur les dépôts de minerai de fer de la Saskatchewan, on propose d'entreprendre l'exploration du centre-est de la province afin de déterminer s'il y existe un gisement dont l'exploitation serait rentable.
- 2) Études et frais d'administration — Cet élément du programme porte sur la détermination et la réalisation d'études liées aux installations primaires et secondaires de production d'acier et de fer, et aux industries métallurgiques connexes, et couvrent les frais du comité de mise en oeuvre.
- 3) Usine de réduction directe du minerai de fer, implantation et agrandissement d'aciéries — Cet élément vise à promouvoir la construction d'une usine de réduction directe du minerai de fer qui produirait de l'acier métallisé utilisé avec de la ferraille pour alimenter les fours électriques. Il vise également les aciéries requises pour élargir les bases de l'industrie sidérurgique en Saskatchewan.
- 4) Fonderies et entreprises métallurgiques connexes — Cet élément concerne les projets et produits que permettront d'identifier les études des possibilités de développement dans les fonderies et entreprises métallurgiques connexes.
- 5) Infrastructure — Un programme d'infrastructure est proposé pour appuyer l'implantation d'établissements sidérurgiques supplémentaires et faciliter l'aménagement de l'infrastructure urbaine connexe.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province se chargera de mettre en oeuvre aux termes de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Exploration du minerai de fer	\$ 1 100 000	\$ 440 000	\$ 660 000
Études et frais d'administration	1 500 000	600 000	900 000
Usine de réduction directe du minerai, et implantation et agrandissement d'aciéries	150 000 000	4 480 000	25 255 000
Fonderies et entre- prises métallurgiques connexes	25 000 000	-	7 465 000
Infrastructure	5 200 000	4 480 000	720 000
TOTAL	<u>\$182 800 000</u>	<u>\$10 000 000</u>	<u>\$35 000 000</u>

Le reste, \$137 800 000, proviendra du secteur privé. Le gouvernement fédéral consentira jusqu'à un maximum de \$25 millions en garanties de prêts, et le gouvernement provincial, \$50 millions.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Le groupe de développement sidérurgique, composé de quatre hauts fonctionnaires fédéraux et de quatre hauts fonctionnaires provinciaux ainsi que du sous-ministre adjoint de la région de l'Ouest (MEER) comme membre d'office, sera chargé de la gestion et de la coordination générales de l'entente. L'administration des activités courantes relèvera du comité de mise en oeuvre composé d'un représentant du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et d'un représentant du ministère provincial de l'Industrie et du Commerce.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Terres septentrionales (provisoire)
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 18 août 1975 au 31 mars 1977 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1974)
OBJECTIFS	Offrir aux habitants de la région des choix et des possibilités de participer au développement social et économique; faciliter l'exploitation des ressources naturelles de la région tout en conservant les ressources; et pour les gens qui le désirent, leur donner la possibilité de poursuivre leur propre mode de vie avec une fierté et une détermination accrues.
HISTORIQUE	<p>Le nord de la Saskatchewan est une région qui contraste fortement avec la partie sud de la province en ce qui a trait à la densité et à la répartition démographiques, au niveau de vie, aux sources de revenu et à la participation de la population à la vie sociale et économique de la province. Au-delà des limites des terres agricoles, les industries de base de la région sont l'exploitation forestière et minière dont les retombées se font surtout sentir dans quelques centres urbanisés. Partout ailleurs, les habitants sont presque tous d'ascendance indienne et vivent dans de petites agglomérations éloignées. De leurs occupations traditionnelles — pêche, chasse et piégeage — ils tirent des revenus limités et instables. Leurs différences culturelles, leur faible scolarisation et leur isolement géographique ont restreint leur participation à l'exploitation de nouvelles possibilités de développement économique dans le Nord.</p> <p>Avec le temps, cette région nordique s'est éloignée à grands pas du reste de la province en fait de services et d'équipements sociaux. En outre, il existe entre le nord et le sud de la province de sérieuses inégalités en matière de logement, d'hygiène, de débouchés sur le marché du travail, ainsi que de possibilités d'instruction et d'épanouissement culturel.</p>

Aux limites sud de la région, dans la partie forestière et agricole, grâce à une activité économique plus diversifiée et plus forte ainsi qu'à des administrations locales mieux structurées, les agglomérations ont pu mettre en place les installations et services essentiels et en assumer les coûts. Même là, la gamme des possibilités offertes ailleurs dans la province n'est pas accessible à une grande partie de la population.

Étant donné les liens étroits qui, tant sur le plan économique que social, unissent la partie la plus septentrionale et la lisière agro-forestière du secteur sud de la région, des mesures de développement doivent s'étendre à l'ensemble du territoire nordique. Il faut appliquer un large éventail de programmes pour améliorer les conditions de vie, permettre aux gens de trouver du travail, leur offrir des possibilités de formation, améliorer les installations et les services de transport et de communications et aider à l'implantation d'entreprises commerciales. Il est nécessaire d'élaborer des programmes d'amélioration et de conservation des ressources afin de protéger ces dernières et d'en accroître l'utilisation.

La stratégie de cette entente auxiliaire a été élaborée en collaboration avec les ministères des Affaires indiennes et du Nord, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, des Communications, des Transports et de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi qu'avec le gouvernement de la Saskatchewan.

Les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale et des Transports ainsi que les ministres provinciaux du Nord de la Saskatchewan et de l'Industrie et du Commerce ont signé l'entente.

ÉLÉMENTS

Les principaux éléments de cette entente auxiliaire sont :

- 1) Épanouissement humain et services communautaires — Aider les personnes et les agglomérations à améliorer leur milieu social et physique de façon à rehausser la qualité de la vie et à accroître la participation des habitants aux affaires communautaires et aux possibilités de développement.

- 2) Ressources et développement économique communautaire — Appuyer l'évaluation, la planification et l'exploitation des possibilités axées sur les ressources et autres possibilités de développement économique de sorte que la région puisse en bénéficier au maximum sous forme de plus grande valeur ajoutée.
- 3) Transport et communications — Assurer l'accès en permanence aux agglomérations, pour le transport des gens, des biens et des services et aider à la planification, à l'aménagement et à la construction d'installations-pilotes de communication de façon à accroître la participation des habitants aux affaires communautaires, provinciales et nationales.
- 4) Mise en oeuvre — Contribuer à améliorer les capacités fédérales et provinciales de coordination, d'administration et de mise en oeuvre de cette entente et élaborer un programme de développement à long terme pour les terres septentrionales de la Saskatchewan.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Épanouissement humain et services communautaires	\$20 700 000	\$ 6 280 000	\$14 420 000
Ressources et développement économique communautaire	2 700 000	1 080 000	1 620 000
Transports et communications	30 000 000	12 000 000	18 000 000*
Mise en oeuvre	1 600 000	640 000	960 000
TOTAL	\$55 000 000	\$20 000 000	\$35 000 000

*Il est prévu que le financement par le fédéral de ces éléments sera acquitté conjointement par le ministère de l'Expansion économique régionale et par le ministère des Transports. Ce dernier fournira jusqu'à \$7 500 000 de la quote-part fédérale pour les frais se rapportant aux routes et chemins d'accès communautaires.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un groupe de gestion, composé de deux représentants du Canada nommés par le ministre fédéral principal, dont l'un sera le directeur général du MEER en Saskatchewan (coprésident fédéral), et de deux représentants de la Saskatchewan nommés par le ministre provincial principal, dont l'un sera le sous-ministre du ministère du Nord de la Saskatchewan (coprésident provincial), sera chargé de la coordination générale de cette entente.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Planification
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 18 août 1975 au 31 mars 1977 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1974)
OBJECTIFS	Entreprendre des études d'identification et d'analyse des possibilités de développement économique et socio-économique en Saskatchewan et, au besoin, des travaux de planification pour élaborer des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>Il est nécessaire d'effectuer des analyses et des études en profondeur de la situation économique et socio-économique de la Saskatchewan, ainsi que des études précises des secteurs prospères de la province en vue d'accélérer la réalisation des pactes exécutoires prévus dans l'ECD. Des contributions financières fédérales s'imposent pour aider la province à obtenir les ressources professionnelles extérieures qui permettront aux deux gouvernements de planifier et de mettre en oeuvre, plus efficacement, ces pactes exécutoires.</p> <p>L'entente a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Le principal élément de l'entente consiste à consentir des fonds fédéraux et provinciaux pour l'acquisition des services et du personnel extérieurs requis pour entreprendre des études socio-économiques.</p> <p>Ces études s'inscrivent dans le cadre des politiques sociales énoncées et permettront d'identifier les secteurs où on pourra améliorer la coordination des programmes fédéraux et provinciaux existants.</p> <p>Le MEER cherchera à obtenir la collaboration d'autres ministères fédéraux, et le comité provincial de l'Industrie et du Commerce travaillera en collaboration avec d'autres ministères provinciaux.</p>

DÉPENSES
MAXIMALES

Les gouvernements fédéral et provincial se partageront les frais à parts égales.

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Exercice financier 1974-1975	\$ 600 000	\$ 300 000	\$ 300 000
Exercice financier 1975-1976	1 000 000	500 000	500 000
Exercice financier 1976-1977	1 000 000	500 000	500 000
TOTAL	<u>\$2 600 000</u>	<u>\$1 300 000</u>	<u>\$1 300 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Le comité de gestion, composé d'un haut fonctionnaire de chacun des gouvernements nommé respectivement par les ministres fédéral et provincial, en assurera la supervision.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Vallée de la Qu'Appelle
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 16 octobre 1975 au 31 mars 1984 (avec effet rétroactif à compter du 1er avril 1974)
OBJECTIFS	Assurer la productivité à long terme des ressources du tourisme et des loisirs de la vallée de la Qu'Appelle; accroître les avantages dérivés de l'utilisation de ces ressources; améliorer la gestion des ressources de la terre et des eaux de la vallée de la Qu'Appelle pour répondre aux utilisations présentes et futures de ces ressources.
HISTORIQUE	<p>La vallée de la Qu'Appelle constitue une des attractions principales pour les résidents de la Saskatchewan et éventuellement, pour les voyageurs empruntant la Transcanadienne. On doit améliorer la qualité de l'eau dans les lacs et planifier les aménagements récréatifs nécessaires pour établir une industrie touristique de premier plan. L'absence de sites culturels et historiques bien aménagés et entretenus le long des routes et aux points principaux de destination n'encourage pas les gens de passage à prolonger leur séjour dans la province.</p> <p>Le développement du tourisme et des loisirs dans la vallée s'est fait au jour le jour et sans coordination. Il en résulte un déséquilibre entre les attractions, les installations et les services et le caractère saisonnier très accentué de leur utilisation, faisant que ces installations sont alternativement surchargées et sous-utilisées, et les ressources se détériorent.</p> <p>Les inondations printanières qui succèdent aux hivers où les chutes de neige ont été particulièrement abondantes (comme l'hiver 1973-1974) constituent un obstacle permanent au développement de la vallée et continuent de créer des problèmes dans d'autres régions du bassin. Ces inondations endommagent les</p>

maisons, les cottages et les installations à Moose Jaw, à Regina, à Lumsden et en aval de la vallée et éprouvent durement les fermiers de la vallée, en particulier sur le plan financier.

La qualité de l'eau de la rivière Qu'Appelle et des lacs est un autre problème. L'effluent que les égouts de Regina et de Moose Jaw déversent dans la rivière Qu'Appelle par l'intermédiaire de ses affluents, aggrave la pollution de ses eaux.

Aux termes de l'entente sur l'étude du bassin de la Qu'Appelle de 1970, la Commission d'étude du bassin de la Qu'Appelle, composée de représentants du gouvernement du Canada, de la Saskatchewan et du Manitoba, a préparé un plan-cadre destiné à orienter la gestion des ressources de la terre et des eaux du bassin. Pour impartir au plan-cadre une certaine efficacité, la Commission a fait des recommandations à l'égard de la qualité de l'eau, de l'approvisionnement en eau, de l'utilisation des terres et des eaux et de mesures pour parer au danger d'inondation.

Le Canada et la province ont mis au point un ensemble intégré de programmes devant être mis en oeuvre dans les dix ans à venir visant à résoudre les problèmes urgents de l'environnement, à instituer des pratiques effectives de gestion et à promouvoir le tourisme et les loisirs dans la vallée de la Qu'Appelle.

ÉLÉMENTS

Le programme devant être entrepris aux termes de cette entente comprend les secteurs suivants :

- 1) Amélioration et gestion de l'environnement — Améliorer la qualité de l'environnement de la vallée de la Qu'Appelle et notamment de ses ressources en eau et établir une gestion efficace de l'environnement pour préserver les ressources naturelles par des programmes de gestion des ressources de la terre et des eaux, de traitement des eaux usées des municipalités, et d'achat de terres inondables.
- 2) Promotion du tourisme et des loisirs — Veiller à ce que les services principaux soient installés, les ressources (attractions) mises en valeur et préservées, et que le secteur privé investisse effectivement par l'intermédiaire de programmes touchant : la planification, les corridors historiques-récréatifs, les installations touristiques, l'aide financière au développement commercial, le recyclage des terres et l'aide au développement communautaire.

- 3) Mise en oeuvre — Une agence de mise en valeur de la vallée de la Qu'Appelle sera établie, avec à sa tête un directeur, pour assurer la mise en oeuvre coordonnée des activités entreprises aux termes de l'entente.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici le tableau des dépenses par secteur :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Amélioration et gestion de l'environnement	\$30 600 000	\$10 890 000	\$11 310 000*
Promotion du tourisme et des loisirs	11 000 000**	3 350 000	5 650 000
Mise en oeuvre	2 000 000	1 000 000	1 000 000
TOTAL	\$43 600 000	\$15 240 000	\$17 960 000

*On pourra financer un des programmes sous forme de prêts jusqu'à concurrence de \$8.4 millions.

**Ce chiffre comprend \$2 millions en prêts consentis par la SEDCO.

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'entente sera administrée par la Commission administrative de la vallée de la Qu'Appelle comprenant des représentants des ministères fédéraux de l'Expansion économique régionale, de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce, des Affaires indiennes et du Nord et des ministères provinciaux de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources renouvelables, du Conseil exécutif plus une autre personne devant être nommée par le coprésident provincial. Le directeur général pour la Saskatchewan du ministère de l'Expansion économique régionale ou son mandataire sera le coprésident fédéral et le sous-ministre du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan ou son mandataire sera le coprésident provincial. L'entente prévoit également la constitution d'un Conseil consultatif public chargé de conseiller la Commission administrative sur les questions intéressant la population.

ALBERTA

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement avec l'Alberta a été signée le 6 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta.

L'économie de l'Alberta, bien que relativement forte d'après les indicateurs économiques généraux, est caractérisée par un certain nombre de facteurs qui ont concouru à concentrer le développement, tant sur le plan sectoriel que géographique, au sein de la province. Il existe toutefois certaines agglomérations qui ne peuvent offrir les possibilités d'emplois productifs ou les équipements sociaux requis pour permettre à tous les citoyens de participer au développement de la province et d'en bénéficier. Nombre de ces agglomérations possèdent les ressources humaines et naturelles nécessaires à leur viabilité, mais font face à des perspectives de stagnation et de déclin à moins qu'on ne trouve les moyens d'accroître les possibilités d'emplois productifs et de créer un climat social qui favorise la stabilité économique.

Les objectifs de l'entente sont :

- a) d'améliorer les possibilités d'emplois productifs et de faciliter l'accès à ces possibilités dans les zones ou secteurs économiques de l'Alberta qui, comparativement aux autres zones ou secteurs de la province, nécessitent des mesures spéciales afin de se développer au maximum;
- b) de promouvoir un développement équilibré entre les zones de l'Alberta et de favoriser la répartition équitable des avantages qui en découleront;
- c) d'appuyer les initiatives prioritaires provinciales dans le domaine du développement socio-économique.

Les stratégies adoptées pour atteindre ces objectifs visent à :

- a) définir les possibilités de développement et en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;

- b) analyser et réviser la situation économique et sociale de l'Alberta par rapport aux conditions économiques régionales et nationales dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs auxquels on a accordé une attention spéciale dans l'ECD sont : le développement économique, y compris les entreprises axées sur les ressources pour lesquelles il faut prendre des mesures spéciales afin d'en favoriser l'exploitation maximale; la promotion du développement communautaire dans les centres de services urbains de moindre importance et dans les agglomérations rurales; le développement socio-économique qui englobe la fourniture de services comme l'habitation, les réseaux d'adduction d'eau et d'égout, les routes et autres éléments d'infrastructure requis pour tirer pleinement parti des possibilités de développement économique.

Au 1^{er} décembre 1975, les ententes auxiliaires suivantes avaient été signées avec l'Alberta :

- Nord de l'Alberta
- Aide au traitement des produits alimentaires.

On trouvera ci-après le résumé de ces ententes auxiliaires.

ALBERTA
ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Nord de l'Alberta

DURÉE DE L'ENTENTE Du 11 mars 1975 au 31 mars 1976
(rétroactive au 1^{er} avril 1974)

OBJECTIFS Les objectifs de l'entente auxiliaire pour le nord de l'Alberta sont de :

- a) donner aux habitants du nord de l'Alberta des choix et des possibilités de contribuer et de participer au développement de la région;
- b) aménager les équipements sociaux et culturels, améliorer les infrastructures communautaires et fournir les services requis pour permettre aux habitants du nord de l'Alberta de participer activement au développement de leur région;
- c) favoriser le développement ordonné du nord de l'Alberta au profit des résidants et de la province.

HISTORIQUE

Le nord de l'Alberta est une région qui présente un contraste frappant avec le sud de la province en ce qui a trait à la densité et à la répartition démographiques, au niveau de vie, aux sources et niveaux de revenu et au rôle joué par différents groupes de population dans la vie sociale et économique de la province. On peut constater, et c'est là un aspect important de la structure socio-économique de l'Alberta, jusqu'à quel point les habitants du Nord ne bénéficient pas des mêmes possibilités d'emplois productifs ou n'ont pas accès à une variété d'autres possibilités qui s'offrent dans d'autres régions.

Deux forces concourantes amènent les habitants du Nord à prendre conscience de ces différences. Il s'agit, en premier lieu, de la tendance grandissante

à comparer les agglomérations du Nord entre elles et avec les autres centres du Sud et, en second lieu, des grandes entreprises de développement économique amorcées ou prévues dans la région.

Le nord de l'Alberta a atteint un stade critique de son développement tant sur le plan de la planification de l'utilisation future de ses vastes ressources que du besoin de mettre au point des méthodes innovatrices qui permettront aux autochtones de participer pleinement à son développement. Les grandes entreprises de développement, actuelles ou projetées, dans les secteurs de l'extraction et de la transformation du pétrole, de l'agriculture, des mines, des forêts, des transports, du tourisme et des services, auront des répercussions économiques et sociales considérables sur la région.

Une croissance rapide dans cette région n'implique pas nécessairement que la qualité de la vie des habitants du Nord s'améliorera. En effet, si l'on ne fournit pas un effort spécial, il est tout à fait possible qu'ils ne bénéficient d'aucune des grandes entreprises d'exploitation des ressources pétrolières, forestières et autres dans cette région. Même si ces entreprises présentent des possibilités économiques, celles-ci exigeront dans de nombreux cas des connaissances techniques et sociales présentement inexistantes au sein de la population locale.

Dans le cadre de programmes réguliers, on a offert dans la région diverses possibilités de formation pour améliorer la compétence technique et professionnelle des participants. L'expérience a montré que des cours de formation et de perfectionnement ne doivent pas se confiner à la transmission de connaissances techniques et professionnelles si l'on veut que les étudiants saisissent mieux de quelle façon les futures réalisations dans la région influenceront sur leur milieu physique et socio-culturel.

De nombreuses personnes vivent dans des conditions matérielles comparativement difficiles. Des logements insatisfaisants, un approvisionnement en eau potable insuffisant et des systèmes d'évacuation des déchets inacceptables nuisent à leur santé mentale et physique. De plus, le manque de voies d'accès et d'installations de communication efficaces empêche les gens d'être suffisamment renseignés et de pouvoir espérer qu'ils s'adapteront à l'évolution rapide du milieu ou pourront un jour y participer.

Les problèmes inhérents à cette situation sont autant d'ordre social et culturel qu'économique. Une stratégie globale s'impose donc pour remédier à ces problèmes. Cette stratégie appelle l'identification et la prise de mesures non seulement pour améliorer le revenu, les emplois, le logement, l'éducation, la santé et les loisirs mais également pour favoriser les changements d'attitudes, le développement des aptitudes sociales et l'adaptation humaine.

ÉLÉMENTS

Les principaux éléments de l'entente auxiliaire sont les suivants :

- 1) Amélioration de la qualité de la vie et des services communautaires afin de créer un milieu social, culturel et physique propre à aider les individus, les familles et les collectivités à mieux saisir les possibilités de développement et à participer davantage aux affaires communautaires.
- 2) Développement économique communautaire afin de rechercher, de planifier et de susciter pour les groupes communautaires et les individus du nord de l'Alberta des possibilités de développement économique, allant de la viabilisation de terrains pour de grandes entreprises à l'identification et à l'exploitation de possibilités de développement axées sur les ressources ou sur la collectivité.
- 3) Planification et gestion afin d'entreprendre la recherche, les travaux de planification et la conception des programmes requis pour la mise en oeuvre de l'entente et en vue d'élaborer une entente auxiliaire à plus long terme. Ce secteur prévoit également la gestion et l'évaluation des programmes.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici le tableau des coûts prévus aux termes de
l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Amélioration de la qualité de la vie et des services communautaires	\$3 029 000	\$1 514 500	\$1 514 500
Développement économique communautaire	1 500 000	750 000	750 000
Planification et gestion	230 000	115 000	115 000
TOTAL	<u>\$4 759 000</u>	<u>\$2 379 500</u>	<u>\$2 379 500</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité conjoint, composé du directeur général de l'Alberta représentant le ministère de l'Expansion économique régionale et du directeur exécutif du Groupe de développement du Nord représentant la province, assure la coordination générale de l'entente.

ALBERTA

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Aide au traitement des produits

DURÉE DE L'ENTENTE Du 11 mars 1975 au 31 mars 1980
(rétroactive au 1er juillet 1974)

OBJECTIFS Les objectifs de l'entente sont :

- a) renforcer la viabilité économique des petites agglomérations rurales;
- b) accroître le traitement des produits alimentaires qui occupent ou pourraient occuper une place concurrentielle sur les marchés intérieurs ou d'exportation; et, partant, améliorer la qualité des différents modes de vie des ruraux, accroître le revenu net des familles et freiner l'exode de la population des agglomérations rurales vers les grands centres urbains.

HISTORIQUE

Quoique relativement forte d'après les indicateurs économiques généraux, l'économie de l'Alberta est caractérisée par une tendance à la concentration du développement tant sur le plan sectoriel que géographique au sein de la province. Cette dernière désire en arriver à un développement économique équilibré par une plus juste répartition des possibilités d'emplois entre les régions rurales et urbaines et par la diversification du secteur des ressources primaires.

Les normes économiques et socio-économiques sont généralement élevées dans les principaux centres urbains. Il existe, toutefois, de nombreuses petites agglomérations rurales qui ne sont pas à même d'offrir les possibilités d'emplois productifs ou les équipements sociaux nécessaires pour permettre aux citoyens de participer au développement de l'Alberta et d'en bénéficier. Nombre de ces agglomérations possèdent les ressources naturelles et humaines propres à assurer

leur viabilité mais font face à des perspectives de stagnation et de déclin à moins qu'on ne trouve les moyens d'accroître les possibilités d'emplois productifs et d'améliorer le milieu social.

Fondamentalement, la province souhaite diversifier géographiquement la croissance industrielle à l'extérieur des grands centres urbains. De plus, elle voudrait que cette répartition géographique s'accompagne d'une diversification de l'assise économique en vue d'éviter les répercussions défavorables qui pourraient résulter d'une économie largement dépendante de l'industrie du pétrole et du gaz.

L'atteinte des objectifs susmentionnés pourrait déboucher sur un plus large éventail de possibilités sociales et économiques pour un grand nombre d'Albertains des régions rurales, ce qui aurait pour résultat direct, sur le plan social, d'ouvrir des perspectives de carrière variées dans les nouvelles industries de la transformation et de favoriser la croissance de l'industrie des services. De façon indirecte, les équipements sociaux profiteraient qualitativement et quantitativement de l'essor des collectivités et de la hausse des revenus. Aux augmentations des revenus personnels et familiaux, on pourrait ajouter, à titre d'avantages économiques, l'amélioration de la situation de l'emploi et une quote-part provinciale plus importante de la valeur ajoutée résultant de la transformation des produits primaires qui, à l'heure actuelle, échappe à la province.

L'éparpillement des usines de transformation peut entraîner une hausse des frais de transport, de distribution et d'aménagement d'infrastructures. Et ce, parce que les nouvelles usines qui s'implantent loin des grands centres exigeront, pour fonctionner efficacement, que ces services soient améliorés.

La réalisation de ces objectifs comporte des contraintes à la fois internes et externes. Les contraintes internes sont principalement celles qui sont associées à l'implantation d'entreprises de transformation dans des petites localités, notamment des taux d'emprunt plus élevés, des limites de crédit et les coûts d'économies d'échelle réduites. De plus, il existe des facteurs économiques et institutionnels qui, pris séparément, peuvent sembler sans importance mais qui, ensemble, risquent d'entraver le développement des régions rurales. Quelques-uns des facteurs les plus

connus qui pourraient entrer dans cette catégorie sont l'aménagement des services publics, les assurances, la protection contre les incendies et d'autres services spécialisés.

Les contraintes que l'on vient d'étudier sont de nature essentiellement économique. Pour compléter l'analyse, il faudra tenir compte d'autres contraintes. Par exemple, il arrive souvent que les directeurs de petites usines de transformation n'ont pas la compétence voulue pour prendre des initiatives et tirer parti des nouvelles possibilités; ils peuvent, en outre, trouver prohibitif le fardeau financier qu'impose le recours à des experts. De plus, il peut se révéler difficile de trouver dans les environs la gamme des compétences nécessaires pour exploiter une nouvelle usine de transformation.

Le but de l'entente auxiliaire sur l'aide au traitement des produits alimentaires est d'appuyer la réalisation des objectifs provinciaux de développement des régions rurales.

La stratégie de cette entente auxiliaire s'inspire d'une analyse détaillée à laquelle ont participé, en étroite collaboration, les ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture, des Finances, le Conseil du Trésor et le gouvernement de l'Alberta.

L'entente a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta.

ÉLÉMENTS

Les éléments de l'entente sont les suivants :

- a) un programme d'aide au développement qui prendra la forme de stimulants financiers aux établissements de traitement des produits alimentaires;
- b) un programme d'information et de services techniques qui permettra d'appuyer financièrement les services de consultation technique et d'information, nécessaires pour faciliter la mise en oeuvre de l'entente, ainsi qu'un programme d'information visant à renseigner le public sur les dispositions de l'entente et à faire connaître la contribution des deux parties à cette dernière.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici le tableau des coûts prévus aux termes de
l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Programme d'aide au développement	\$16 600 000	\$8 300 000	\$8 300 000
Services techniques et d'information	400 000	200 000	200 000
TOTAL	\$17 000 000	\$8 500 000	\$8 500 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité conjoint, composé d'un représentant de
chaque gouvernement désigné par le Comité fédéral-
provincial de développement, en assurera la super-
vision.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement avec la Colombie-Britannique a été signée le 28 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale pour le Canada et par le ministre du Développement économique pour la Colombie-Britannique.

Les industries d'exploitation et de transformation des ressources sont celles qui ont principalement contribué à la croissance de l'économie de la Colombie-Britannique. Cette croissance s'est accompagnée, dans les domaines de la construction, des transports et des communications, d'une activité parallèle qui a amené un essor important du secteur tertiaire.

Le niveau et la structure de l'emploi, ainsi que la taille et la durée des nouveaux investissements, sont à l'origine d'oscillations erratiques de l'économie de la Colombie-Britannique. On a observé à divers moments, au cours des dernières décennies, des accélérations marquées dans toutes les zones de la province. Cette situation a suscité, particulièrement dans les zones extra-métropolitaines, une activité intense au moment de la prise de nouvelles mesures de développement, suivie d'un ralentissement. Dans les zones soumises à ces pressions, le développement social a eu tendance à régresser.

Beaucoup des ressources connues de la province sont engagées et exportées, partiellement transformées. Il existe encore, dans le moyen-nord de la province, des ressources libres qui pourraient être exploitées, si l'on aménageait des voies d'accès et une infrastructure de soutien. Dans beaucoup de zones du Sud, on est sur le point d'atteindre le seuil des limites physiques.

La partie continentale sud a connu le plus grand afflux de population, accompagné de ses effets néfastes sur l'environnement; elle a aussi bénéficié d'une part sensiblement plus grande de la croissance économique que d'autres zones. La perspective d'une économie généralement forte et soutenue, ainsi que les liens établis avec la partie continentale sud, laissent entrevoir que le niveau général de croissance économique sera substantiel au cours de la prochaine décennie et que, malgré l'absence de programmes gouvernementaux, une bonne part de cette croissance tendra à se concentrer dans cette zone.

Les objectifs de l'entente sont :

- a) accroître les possibilités d'emplois productifs et favoriser l'accès à ces possibilités dans des zones ou secteurs économiques de la Colombie-Britannique qui, par rapport à d'autres zones ou secteurs de la province, exigent des mesures spéciales pour assurer leur développement optimal;
- b) promouvoir le développement équilibré des diverses zones de la Colombie-Britannique et favoriser la répartition équitable des avantages qui en découlent.

La stratégie prévue pour atteindre ces objectifs comprend une diversification sectorielle et spatiale dirigée, ainsi que des mesures fédérales et provinciales visant à encourager certaines industries clefs capables de stimuler le développement dans certains secteurs ou certaines zones de la province qui offrent des possibilités. Cet encouragement sera accompagné et appuyé par des investissements dans la mise en valeur des ressources humaines et des investissements généraux dans les secteurs social et économique.

Les principaux secteurs auxquels on a accordé une attention spéciale dans l'ECD sont : l'application de mesures coordonnées aux possibilités de développement propres à stimuler la mise en valeur des ressources sous-exploitées ou non exploitées, d'abord dans le Nord-Ouest, les Kootenays et le Nord-Est. On exploitera les possibilités de développement pouvant accroître et maximiser progressivement la valeur ajoutée, par la fabrication ou la transformation des ressources de base. A cette fin, on verra à établir des services importants de transport qui contribueront à accroître la viabilité et l'accès aux ressources, y compris les services concernant les régions du marché du Pacifique. De plus, il existe d'importantes possibilités de développement dans le secteur des loisirs, particulièrement du fait du développement économique et de l'amélioration de l'environnement.

Au 1^{er} décembre 1975, une entente auxiliaire avait été signée avec la Colombie-Britannique :

- Fort Nelson.

On trouvera ci-après le résumé de cette entente auxiliaire.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Fort Nelson
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 23 septembre 1975 au 31 mars 1978 (avec effet rétroactif à compter du 23 septembre 1974)
OBJECTIFS	Aider à résoudre les graves problèmes sociaux et économiques de la communauté de Fort Nelson, provoqués par l'insuffisance de l'infrastructure.
HISTORIQUE	<p>Fort Nelson connaît de graves problèmes en ce qui concerne les réseaux d'adduction d'eau et d'égout. Ces services ont été mis en place en 1961 pour desservir une très petite agglomération axée sur l'exploitation des ressources. Son expansion industrielle rapide et sa croissance démographique des dernières années font que ces réseaux sont devenus nettement insuffisants.</p> <p>Non seulement ces carences menacent-elles la poursuite du développement industriel communautaire mais elles risquent fortement de compromettre l'expansion dans les secteurs des forêts, des transports et des loisirs au cours de la prochaine décennie.</p> <p>Par cette entente, le Canada et la Colombie-Britannique ont mis au point un programme visant à améliorer et à agrandir les réseaux d'adduction d'eau et d'égout dans l'agglomération afin de pouvoir répondre aux besoins des résidents actuels et de ceux qui, selon les prévisions, viendront grossir la population de la région.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Voici la description des travaux d'infrastructure qui seront réalisés aux termes de cette entente :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Amélioration du réseau d'adduction d'eau — Ce projet comprend la construction d'une nouvelle prise d'eau, d'une station de relais et d'une conduite menant au nouveau réservoir, d'une usine d'épuration, d'un clarificateur, d'un

réservoir à eau filtrée et de canalisations principales, ainsi que la réfection du réseau de distribution.

- 2) Amélioration du réseau d'égout — Le projet comprend la construction d'un nouveau bassin d'épandage et d'un collecteur.

**DÉPENSES
MAXIMALES**

Les coûts des projets susmentionnés sont les suivants :

	Coût estimatif total	Quote-part municipale	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Amélioration du réseau d'adduction d'eau	\$4 400 000	\$ 600 000	\$1 900 000	\$1 900 000
Amélioration du réseau d'égout	2 600 000	400 000	1 100 000	1 100 000*
TOTAL	\$7 000 000	\$1 000 000	\$3 000 000	\$3 000 000

*Il s'agit d'une évaluation du prêt rémissible et de la subvention aux projets à coût élevé susceptibles d'être approuvés aux termes de la partie VIII de la Loi nationale sur l'habitation par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le projet de construction d'un réseau d'égout susmentionné est aussi admissible à un prêt aux termes de la partie VIII de la Loi nationale sur l'habitation pour un montant estimé à environ \$1 436 000.

**ADMINISTRATION
ET GESTION**

L'entente sera administrée par un comité fédéral-provincial de mise en oeuvre au sein duquel le ministre du Développement économique de la Colombie-Britannique, le ministre des Affaires municipales de la Colombie-Britannique, le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et la Société centrale d'hypothèques et de logement compteront chacun un représentant.

